

Ordre du jour & rapports

Assemblée générale/Conseil d'administration

Lundi 16 avril 2018 – 10h>12h

Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper

Instances du Lundi 16 avril – 10h-12h

Conseil d'administration/Assemblée générale

Quimper Cornouaille Développement

Sujet	Rapporteur	Conseil d'administration	Pages
1- Clôture des comptes 2017	Roger LE GOFF	Validation	1-42
2- Rapport d'activités 2017	Hervé HERRY	Validation	43
3- QCD-SDEF: Convention de transfert : Conseil en Énergie Partagée (CEP)	Hervé HERRY	Validation	44-55
4- Réseau TYNEO: renouvellement convention ADIL 2018	Pierre PLOUZENNEC	Validation	56-60
5- Demande de subvention –Fonctionnement- animation LEADER 2018	Pierre PLOUZENNEC	Validation	61
6- Demande de subvention –Financement du poste animation Conseil de Développement 2018	Pierre PLOUZENNEC	Validation	62
7- Demande de subvention- Ingénierie territoriale 2018	Pierre PLOUZENNEC	Validation	63-64
8- Programme DLAL du FEAMP-Demande de subvention-aide préparatoire	Raynald TANTER	Validation	65
9- Convention pour la réalisation des diagnostics énergie dans le cadre de l'OPAH commune CCCSPR - DZ communauté	Erwan LE FLOCH	Validation	66
10- Pôle métropolitain : étapes à venir	Ludovic JOLIVET	Information	67-68
11- Démarche d'attractivité de la Cornouaille : ateliers avec les acteurs socio-professionnels et entretiens	Hervé HERRY	Information	69
12- Numérique : Déploiement THD en Cornouaille	Jean-Hubert PETILLON	Information	70-74
13- L'EIE fête ses 10 ans	Pierre PLOUZENNEC	Information	75-80
14- Datagences Bretagne : le portail de données des agences d'urbanisme et de développement bretonnes	Hervé HERRY	Information	81
15- Questions diverses			

1. Approbation des comptes 2017 et affectation du résultat

Les comptes 2017 de Quimper Cornouaille Développement soumis à l'approbation de l'assemblée générale se traduisent par un bilan de 1 641 457 € et un compte de résultat dégageant **un résultat d'exercice négatif de 13 684 €**, à raison de 2 205 403 € de produits pour 2 219 086 € de charges.

Ils se présentent comme suit :

BILAN			
immobilisations	78 794	résultat d'exercice	- 13 684
créances usagers & rattachements	502 637	reports et réserves	1 328 945
autre actif circulant	20 884	dotations	532
disponibilités	1 039 141	dettes d'exploitation	317 793
		prov pour charges	7 870
Total actif	1 641 457	Total passif	1 641 457

COMPTE DE RESULTAT			
salaires et charges	1 508 846	prestations	4 423
personnel m-a-d	32 111	subventions et cotis.	2 159 382
charges de gestion	644 126	autres produits	607
dota.amort.prov.	22 427	repr amort, tr. Ch	24 894
charges fin except	11 577	produits fin & .except	16 096
Total charges	2 219 086	Total produits	2 205 403

Résultat:	-	13 684
------------------	---	---------------

1. Analyse du bilan

Actif :

➤ **Immobilisations : 78 794 €**

Le compte des immobilisations augmente de 27 % par rapport à l'exercice précédent.

- L'agence a complété son installation dans ses locaux en 2018 (mobilier 3313 €, signalétique 1552 €).
- Les investissements informatiques se composent de renouvellement d'équipements pour 4 972€ et du serveur mutualisé Datagences (14 258 €).
- Le compte « immobilisations en cours » concerne les frais d'étude du pôle interconsulaire pour 21 316 €

- Les immobilisations financières sont faibles suite au remboursement de la caution des anciens locaux (Marygold 2) diminuée des frais de remise en état. Elles ne comprennent plus que la caution carburant.

➤ **Comptes de créances usagers & rattachements : 502 637 €**

Rappel du principe: *seules les subventions ayant fait l'objet d'un arrêté de subvention ou d'une convention font l'objet d'un rattachement à l'exercice.*

Au 31 décembre 2017, le compte de créances (cotisations et subventions non encore encaissées) atteint un nouveau record avec 502 637 €. Il s'explique essentiellement par le montant des subventions non encore encaissées, dont les subventions régionales perçues en grande partie de l'année N+1 à N+3, rattachées pour un montant proche de 342 000 €. Parmi elles, citons le solde de la subvention ialys (2015-2017) pour 139 000 €, la subvention ingénierie pays pour 99 927 €, et les 4 dossiers de subventions portant sur les actions de la filière tourisme.

➤ **Autre actif circulant : 20 884 €**

Il s'agit du solde de taxe sur les salaires (15023 €) et des charges constatées d'avance sur la maintenance (5 861 €)

➤ **Disponibilités : 1 039 141 €**

Tous les EPCI ayant versé leur cotisation 2017 avant la fin de l'exercice comptable, la trésorerie, bien que toujours affectée par la situation du compte de créances, est légèrement plus favorable qu'au 31 décembre 2016.

Passif :

➤ **Reports et réserves : 1 328 945 €**

Les fonds propres restent élevés malgré une diminution de 2 % due au résultat de l'exercice 2016. Ils se chiffrent à 1 328 945 € avant l'affectation du résultat 2017.

➤ **Dettes d'exploitation : 317 793 €**

Elles comprennent les dettes fiscales et sociales (150 638 €), les dettes fournisseurs (94 402 €) et les factures non parvenues (65 495 €)

➤ **Une provision pour charge (7 870 €)** a également été inscrite suite au contrôle Urssaf de janvier 2017. Un recours a été déposé devant la commission amiable sur ce dossier.

2. Analyse du compte de résultat

Le niveau des comptes de Quimper Cornouaille Développement évolue par rapport à 2016 dans des proportions presque équivalentes, à savoir que les charges augmentent de 14% et les produits de 12 %.

A. Les charges

	Exercice	exercice	Evo. 2016-2017	
	2016	2017	en k€	en %
salaires et charges	1 323 144	1 508 846	185 702	14%
personnel m-a-d	33 724	32 111	-1 613	-5%
charges de gestion	596 515	644 126	47 611	8%
dota.amort.prov.	23 476	22 427	-1 049	-4%
charges fin.except.	29 797	11 577	-18 220	-61%
Total charges:	2 006 656	2 219 087	212 431	14%

➤ **Salaires personnel propre et mis à disposition et charges (y compris taxe sur les salaires) : 1 540 957 €**

Exprimé en nombre de salariés, l'effectif, qui était de 31 personnes au 31 décembre 2016, dont 6 CDD, reste de 31 personnes au 31 décembre 2017 : 25 CDI, 5 CDD et une personne mise à disposition par l'A OCD. En revanche, en terme d'équivalents temps plein, l'agence a employé 29.39 etp en 2017, soit 2 de plus qu'en 2016.

Ainsi, les charges de personnel au sens large (personnel propre, personnel mis à disposition et stagiaires) augmentent de 14 % par rapport à l'année 2016.

Au cours de l'année 2017, cinq nouvelles personnes ont été recrutées en CDD pour remplacer des salariés absents (congé maternité, congé sans solde) et remplir des missions temporaires. Enfin, l'agence a accueilli 4 stagiaires indemnisés au taux légal, pour une durée totale de 391 jours (287 jours en 2016) et un coût total de 10 451 €.

➤ **Charges de gestion : 644 126 €**

Dans les charges de gestion, on distingue :

- les frais généraux & taxes liés au fonctionnement de la structure
- les dépenses engagées par chacun des pôles et filières dans le cadre de leurs missions

❖ **Frais généraux et taxes : 393 392 €**

L'ensemble des frais généraux est comparable à celui de l'année 2016 en dépit d'un effectif supérieur de 2 etp.

Cette stabilité s'explique en partie par des économies liées aux locaux (loyer, charges d'entretien, taxe foncière) et une vigilance sur l'ensemble des postes de dépenses de frais généraux. En revanche, les charges de maintenance et d'hébergement des sites internet et serveurs progressent significativement du fait de la multiplication des sites internet. De plus, des charges d'études & recherche et de sous-traitance impactent les frais généraux à hauteur de 28 000 € : sous-traitance aux ateliers protégés pour des opérations de mise sous pli et affranchissement, audit organisationnel du pôle ingénierie territoriale, démarrage de l'étude de création du pôle métropolitain.

❖ **Actions engagées par les pôles** (250 734 €)

Les actions ont représenté 50 000€ de dépenses de plus qu'en 2016 avec toujours des variations selon les filières (ialys, maritime, tourisme) et les pôles (MT&AT, transition énergétique et ingénierie de projets territoriaux) :

- Développement économique : 99 600 €

- o Ialys 43 500 €
- o Tourisme 44 400 €
- o Maritime 11 700 €

- Pôle Mt & AT : 88 000 €

Le lancement de la stratégie d'attractivité a pris un peu de retard, ce qui explique des dépenses inférieures au budget prévisionnel (73 000 € incluant le rendez-vous de la Cornouaille). Il est rappelé que l'action, subventionnée par la région à hauteur de 50 %, doit se dérouler sur les années 2017 à 2019.

Les autres actions du pôle concernent le séminaire aménagement de janvier 2017 ayant pour thème l'arrivée de la LGV (8 400 €) et la plateforme mutualisée Datagences (6 500 € hors investissement)

- Pôle transition énergétique : 51 200 €

Les dépenses engagées portent essentiellement sur des actions de sous-traitance (Festival Breizh Transition, Adil pour Tyneo) et des dépenses de communication (EIE, Tyneo) et de maintenance sur la plateforme Tyneo

- Pôle Ingénierie de projets : 12 000 €

Les dépenses sont essentiellement imputables au Feamp : organisation des assises de la pêche et participation aux dépenses lors de la venue des élus de Galice.

➤ **Les dotations aux amortissements** (22427 €) sont stables et portent sur les agencements, mobiliers, matériel informatique, logiciels et Bluecar.

➤ **Les charges exceptionnelles** (11 577 €) correspondent aux frais de remise en état des anciens locaux et à la provision pour risque liée au contrôle Urssaf.

B. Les produits

	Exercice 2016	exercice 2017	Evo. 2016-2017	
			en €	en %
prestations	2 359	4 423	2 064	87%
subventions et cotis.	1 941 662	2 159 382	217 720	11%
autres produits	348	607	259	74%
reprise amort, tr. Ch	13 862	24 894	11 032	80%
produits fin. & except.	16 482	16 096	- 386	-2%
Total produits	1 974 713	2 205 403	230 690	12%

Les produits sont toujours essentiellement portés aux comptes de subventions et cotisations, conformément au principe de l'agence qui est d'exercer ses missions au titre de son programme partenarial et non de rendre des prestations.

➤ **Prestations**

L'agence a perçu 4423 € au titre de la facturation des ateliers tourisme (2807 €), de prestations payantes réalisées par l'EIE (500 €) et de commissions des artisans pour Tyneo (1116 €).

➤ **Cotisations et subventions**

Les subventions et cotisations se chiffrent à 2 159 382 €, en hausse de 11 % par rapport à 2016, ce qui s'explique en grande partie par la subvention régionale ialys 2015-2017 (200 K€). Détail :

- EPCI : cotisation par habitant inchangée depuis 2014. A noter le retrait de la CC du Pays de Châteaulin et du Porzay (- 25 500 €), et la cotisation de Quimperlé Communauté réduite de 14 000 € sur le tourisme.
- Quimper Bretagne Occidentale : versement d'une contribution identique à celle de Quimper Communauté pour 2016 augmentée de la cotisation de l'ex Pays Glazik, soit 791 500 € au total.
- Etat : subvention stable pour le fonctionnement de l'agence d'urbanisme (92 472 €)
- Département : maintien de l'aide aux actions de lutte contre la précarité énergétique (20 000 €)
- Communes CEP : contribution totale de 107 k€ équivalente à 2016 et complément de QBO pour ses communes adhérentes (9 572 €)
- Région (483 878 €) : Maintien de l'aide à l'ingénierie pour le pôle ingénierie de projets territoriaux (pays et conseil de développement) et pour le dispositif transitoire tourisme, subventions sur actions touristiques partagées avec l'A OCD, cofinancement avec l'Ademe de l'EIE, subvention ialys sur les actions 2015-2017 pour un peu plus de 200 000 € et subvention Sraddet pour 20 000 €.
- Ademe : un soutien continu aux postes et actions portées par l'EIE auxquels s'ajoutent 70 000 € pour Tyneo.
- Une subvention de Foncier de Bretagne de 27 000 € pour la dernière année.
- Une subvention ponctuelle de CCA de 15 000 € pour sa stratégie de développement économique territorialisé.
- Des compléments de financements sur la mission de précarité énergétique (11 700 €).

Nota :

En rappel, au 31 décembre 2017, le compte des cotisations et subventions inclut 502 637 € de produits rattachés à l'exercice 2017, correspondant en quasi-totalité à des subventions sur des actions réalisées ou en cours de réalisation.

Pour autant, 360 000 € de subventions attendues sur des actions réalisées n'ont pas fait l'objet de rattachement car elles ne font à ce jour l'objet d'aucun engagement écrit de la part des financeurs et sont donc réputées incertaines. C'est le cas des subventions provenant des fonds Feamp et Leader depuis 2015, et de la subvention régionale sur le dossier « stratégie d'attractivité du territoire 2017-2019 ».

Au total, ce sont donc **862 000 € de produits attendus que l'agence n'a pas encore encaissés sur des actions qui ont été réalisées**. Ce nouveau record pèsera sur la situation de la trésorerie si les subventions

Leader et Feamp en retard depuis 2015 (290 000 €) ne sont pas débloquées dans l'année. En revanche les subventions non rattachées à l'exercice viendront conforter le résultat 2018 si elles sont encaissées en cours d'année. Les subventions rattachées devraient, pour ce qui les concerne, être encaissées dans le courant du 1^{er} semestre 2018.

➤ **Reprises sur amortissements & provisions et transfert de charges** : 24 894 €

Les transferts de charges concernent des remboursements Agefos PME sur les formations (5720 €), des subventions Etat sur deux CDD (8 700 €) et des contributions des partenaires sur des dépenses engagées par l'agence, notamment sur des actions tourisme.

➤ **Produits financiers et exceptionnels** : 14 944 €

Ils comprennent un versement du SDEF pour les CEE (10 335 €) et une reprise de provision sur les anciens locaux.

Conclusion

L'état des finances de Quimper Cornouaille Développement reste satisfaisant malgré un résultat net négatif de 13 684 €.

Le début des travaux du pôle inter-consulaire courant 2018 aura un impact sur la structure financière de l'agence. La création attendue du pôle métropolitain fin 2018 nécessitera en cours d'année une mise à plat des besoins de fonctionnement.

Il est proposé d'affecter le résultat 2017 en diminution du fonds de réserve associative, ce qui amènerait son total à 821 988 €, tandis que 493 271 € seraient encore maintenus en report à nouveau.

Compte tenu de ce qui précède,
Ayant pris connaissance des états comptables,
Et après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes,

L'assemblée générale est invitée :

- **A approuver les comptes 2017 de Quimper Cornouaille Développement,**
- **A donner quitus au Conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion,**
- **A affecter la totalité du résultat 2017 en diminution du compte de réserve associative.**

-Liste des annexes : - Tableau 2010-2017

1. Rapport Ouest Conseil Audit
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées
 - Comptes exercice 2017



COMPTES CLOS 2010 à 2017

BILAN								
	2010 (*)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
immobilisations	162 000	132 229	119 735	110 667	100 520	92 241	61 888	78 794
créances rattachées	430 536	319 379	377 826	384 422	299 893	329 438	484 548	502 637
autre actif circulant							21 395	20 884
disponibilités	459 873	638 773	698 299	921 028	1 177 831	1 239 666	984 483	1 039 141
Total actif:	1 052 409	1 090 381	1 195 860	1 416 117	1 578 244	1 661 345	1 552 314	1 641 457
résultat d'exercice	492 747	182 964	37 044	231 028	297 481	119 101	- 31 944	- 13 684
reports et réserves	107 759	493 271	676 235	713 278	944 307	1 241 787	1 360 889	1 328 945
sub invest a rapporter	54 259	76 338	53 560	37 144	22 264	15 114	693	532
dettes d'exploitation	397 644	337 808	429 021	434 667	314 192	285 343	218 228	317 793
prov pour charges							4 448	7 870
Total passif:	1 052 409	1 090 381	1 195 860	1 416 117	1 578 244	1 661 345	1 552 314	1 641 457

COMPTE DE RESULTAT								
	2010 (*)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
salaires et charges	616 421	679 242	878 035	1 006 668	1 179 840	1 075 311	1 323 144	1 508 846
personnel m-a-d	454 723	434 187	321 293	252 716	181 257	16 256	33 724	32 111
charges de gestion	674 604	560 793	892 393	769 370	570 442	641 887	596 515	644 126
dota.amort.prov.	28 627	41 363	42 869	47 050	34 238	25 826	23 476	22 427
charges except.	66	1 725	16 957	534	-	-	29 797	11 577
Total charges:	1 774 441	1 717 310	2 151 547	2 076 338	1 965 777	1 759 280	2 006 656	2 219 086
prestations	37 500	971	6 223	17 130	4 825	4 870	2 359	4 423
subventions et cotis.	2 106 784	1 841 899	2 147 299	2 200 915	2 233 672	1 855 106	1 941 662	2 159 382
autres produits	585	66	8	63	21	44	348	607
reprise amort, tr. Ch	16 078	23 926	2 733	3 243	3 687	7 206	13 862	24 894
produits fin. & except.	106 241	33 412	32 328	86 015	21 053	11 156	16 482	16 096
Total produits:	2 267 188	1 900 274	2 188 591	2 307 366	2 263 258	1 878 382	1 974 713	2 205 403
Résultat:	492 747	182 964	37 044	231 028	297 481	119 101	- 31 944	- 13 684

2010 (*) = total QCD + GIP pays de Cornouaille

Yves BRUN
Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Laëtitia GUILLEMOT
Paul GUILLOU
Hubert HENRY
Pierre-Yves LE CORRE
Florent MICHEL
Odile RICOULT
Mikaël ROCUET
François RODRIGUEZ

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

Association Quimper Cornouaille Développement
10 Route de l'innovation
CS 40002
29000 QUIMPER

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2017

QUEST CONSEILS QUIMPER

3 allée François Bazin - CS 23023 - 29334 Quimper Cedex
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78 - Email : contactquimper@ouestconseils.fr

Quest Conseils Audit - S.A. au capital de 1 257 400 € - R.C.S. QUIMPER 377 180 195

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Conseil Régional de Bretagne
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes

VANNES - AURAY - LORIENT - QUIMPER⁸ - BREST



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Aux membres de l'Association,

▪ **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Quimper Cornouaille Développement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

▪ **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

▪ **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres de l'association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration et la Direction de l'association.

▪ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A QUIMPER, le 21 mars 2018

**Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par F. RODRIGUEZ**



Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	72 287	71 062	1 225	4 305
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	223 624	169 522	54 102	47 153
Immobilisations en cours	21 316		21 316		
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	1 500		1 500	1 500	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	650		650	8 929	
Total I	319 378	240 584	78 794	61 888	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				2 121
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	502 637		502 637	484 548
Autres créances	15 023		15 023	12 220	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 039 141		1 039 141	984 483	
Charges constatées d'avance (3)	5 861		5 861	7 054	
Total III	1 562 663		1 562 663	1 490 426	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 882 041	240 584	1 641 457	1 552 314	

Quest Conseils Quimper

SA OUEST CONSEILS AUDIT

3 Allée François Baxin

CS 23023

29334 QUIMPER Cedex

Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

(1) Don droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	835 674	867 618
	Report à nouveau	493 271	493 271
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	-13 684	-31 944
	Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	532	693	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
Total I	1 315 793	1 329 638	
Comptes de liaison	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	7 870	4 448
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III	7 870	4 448	
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 155	79 375
	Dettes fiscales et sociales	150 638	131 353
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		7 500
	Instruments de trésorerie		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		
	Total IV	317 793	218 228
	Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 641 457	1 552 314	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services		4 423		2 359	2 064	87.48
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation		1 652 146		1 372 205	279 942	20.40
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		24 894		13 862	11 032	79.58
Collectes						
Cotisations		507 236		569 457	-62 221	-10.93
Autres produits		607		348	260	74.66
Total I		2 189 307		1 958 230	231 076	11.80
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes		634 176		588 256	45 920	7.81
Impôts, taxes et versements assimilés		116 296		111 177	5 120	4.60
Salaires et traitements		1 026 378		898 873	127 506	14.19
Charges sociales		402 975		352 225	50 750	14.41
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		22 427		23 476	-1 049	-4.47
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)		5 258		2 852	2 405	84.32
Total II		2 207 510		1 976 859	230 651	11.67
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		-18 203		-18 629	426	2.28
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

Quest Conseils Quimper
 SA OUEST CONSEILS AUDIT
 3 Allée François Bazin
 CS 23023
 29334 QUIMPER Cedex
 Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	1 152		2 061		-909	-44.10
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 152		2 061		-909	-44.10
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	1 152		2 061		-909	-44.10
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-17 051		-16 567		-483	-2.92
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 335				10 335	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	161		14 421		-14 261	-98.89
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 448				4 448	
Total VII	14 944		14 421		522	3.62
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 707				3 707	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			25 349		-25 349	-100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	7 870		4 448		3 422	76.93
Total VIII	11 577		29 797		-18 221	-61.15
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 367		-15 376		18 743	121.90
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	2 205 403		1 974 713		230 690	11.68
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 219 086		2 006 656		212 430	10.59
Solde intermédiaire	-13 684		-31 944		18 260	57.16
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	-13 684		-31 944		18 260	57.16

Ouest Conseils Quimper
 SA OUEST CONSEILS AUDIT
 Allée François Bazin
 CS 23023
 29334 QUIMPER Cedex
 Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 641 456.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 189 306.63 Euros et dégageant un déficit de -13 683.55 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	72 287		
Installations générales agencements aménagements divers	21 387		1 552
Matériel de transport	12 000		2 199
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	142 764		22 545
Emballages récupérables et divers	21 177		
Immobilisations corporelles en cours			21 316
TOTAL	197 328		47 612
Autres participations	1 500		
Prêts, autres immobilisations financières	8 929		
TOTAL	10 429		
TOTAL GENERAL	280 044		47 612

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			72 287	72 287
Installations générales agencements aménagements divers			22 939	22 939
Matériel de transport			14 199	14 199
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			165 309	165 309
Emballages récupérables et divers			21 177	21 177
Immobilisations corporelles en cours			21 316	21 316
TOTAL			244 940	244 940
Autres participations			1 500	1 500
Prêts, autres immobilisations financières		8 279	650	650
TOTAL		8 279	2 150	2 150
TOTAL GENERAL		8 279	319 378	319 378

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	67 982	3 080		71 062
Installations générales agencements aménagements divers	2 736	3 287		6 023
Matériel de transport	6 673	2 404		9 077
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	121 331	13 018		134 349
Emballages récupérables et divers	19 435	638		20 073
TOTAL	150 175	19 347		169 522
TOTAL GENERAL	218 157	22 427		240 584

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 080				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 287				
Matériel de transport	2 404				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 018				
Emballages récupérables et divers	638				
TOTAL	19 347				
TOTAL GENERAL	22 427				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	4 448	7 870	4 448		7 870
TOTAL	4 448	7 870	4 448		7 870
TOTAL GENERAL	4 448	7 870	4 448		7 870
Dont dotations et reprises exceptionnelles		7 870	4 448		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	650	650	
Autres créances clients	502 637	502 637	
Divers état et autres collectivités publiques	15 023	15 023	
Charges constatées d'avance	5 861	5 861	
TOTAL	524 172	524 172	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	167 155	167 155		
Personnel et comptes rattachés	39 413	39 413		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	111 226	111 226		
TOTAL	317 793	317 793		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	72 287	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	502 637
Autres créances	15 023
Total	517 660

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 753
Dettes fiscales et sociales	94 350
Total	167 103

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 861
Total	5 861

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

Aux Membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

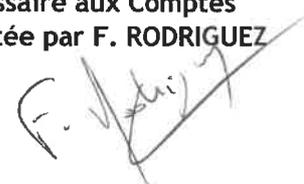
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

▪ **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A QUIMPER, le 21 mars 2018

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par F. RODRIGUEZ





SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
inscrite au Tableau de l'Ordre
Conseil Régional de Bretagne

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association

Quimper Cornouaille Développement
10 Route de l'innovation
CS 40002
29000 QUIMPER

pour l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017,

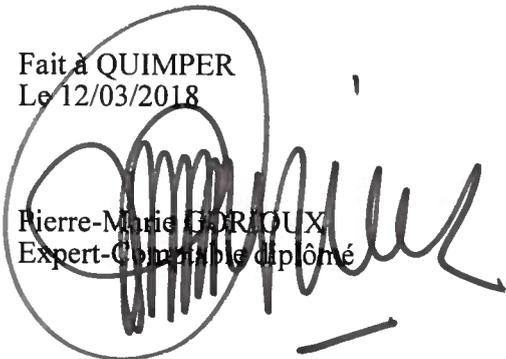
et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 641 457 Euros
- Produits d'exploitation,	2 189 307 Euros
- Résultat net comptable,	(13 684) Euros

Fait à QUIMPER
Le 12/03/2018

Pierre-Marie GORIOUX
Expert-Comptable diplômé



SAS GORIOUX & ASSOCIES

11 Rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

Quimper Cornouaille Développement

10 Route de l'innovation

CS 40002

29000 QUIMPER

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à QUIMPER

Le 12/03/2018

Jérémy LE LOUPP

Responsable de mission

Pierre-Marie GORIOUX

Expert-Comptable diplômé

COMPTES ANNUELS du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
 COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail bilan</i>	6 et 7
- <i>Détail Compte de résultat</i>	8 à 11
- <i>Annexe</i>	12 à 15

SAS GORIOUX & ASSOCIES

11 Rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association

Quimper Cornouaille Développement
10 Route de l'innovation
CS 40002
29000 QUIMPER

pour l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017,

et conformément à nos accords , j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 641 457 Euros
- Produits d'exploitation,	2 189 307 Euros
- Résultat net comptable,	(13 684)Euros

Fait à QUIMPER
Le 12/03/2018

Pierre-Marie GORIOUX
Expert-Comptable diplômé

Quimper Cornouaille Développement
CA-AG 16/04/2018

10 Route de l'innovation
CS 40002
29000 QUIMPER

COMPTES ANNUELS

SAS GORIOUX & ASSOCIES

11 Rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	72 287	71 062	1 225	4 305
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	223 624	169 522	54 102	47 153
	Immobilisations en cours	21 316		21 316	
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	1 500		1 500	1 500	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	650		650	8 929	
Total I	319 378	240 584	78 794	61 888	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				2 121
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	502 637		502 637	484 548
Autres créances	15 023		15 023	12 220	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 039 141		1 039 141	984 483	
Charges constatées d'avance (3)	5 861		5 861	7 054	
Total III	1 562 663		1 562 663	1 490 426	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 882 041	240 584	1 641 457	1 552 314	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

27) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	835 674	867 618
	Report à nouveau	493 271	493 271
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	-13 684	-31 944
	Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	532	693	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
Total I	1 315 793	1 329 638	
	Comptes de liaison		
	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	7 870	4 448
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III	7 870	4 448	
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 155	79 375
	Dettes fiscales et sociales	150 638	131 353
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		7 500
	Instruments de trésorerie		
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	
Total IV	317 793	218 228	
	Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 641 457	1 552 314	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes débiteurs de banques

317 793

218 228

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	4 423		2 359		2 064	87.48
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 652 146		1 372 205		279 942	20.40
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	24 894		13 862		11 032	79.58
Collectes						
Cotisations	507 236		569 457		-62 221	-10.93
Autres produits	607		348		260	74.66
Total I	2 189 307		1 958 230		231 076	11.80
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	634 176		588 256		45 920	7.81
Impôts, taxes et versements assimilés	116 296		111 177		5 120	4.60
Salaires et traitements	1 026 378		898 873		127 506	14.19
Charges sociales	402 975		352 225		50 750	14.41
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	22 427		23 476		-1 049	-4.47
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	5 258		2 852		2 405	84.32
Total II	2 207 510		1 976 859		230 651	11.67
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-18 203		-18 629		426	2.28
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	1 152		2 061		-909	-44.10
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 152		2 061		-909	-44.10
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	1 152		2 061		-909	-44.10
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-17 051		-16 567		-483	-2.92
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 335				10 335	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	161		14 421		-14 261	-98.89
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 448				4 448	
Total VII	14 944		14 421		522	3.62
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 707				3 707	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			25 349		-25 349	-100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	7 870		4 448		3 422	76.93
Total VIII	11 577		29 797		-18 221	-61.15
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 367		-15 376		18 743	121.90
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	2 205 403		1 974 713		230 690	11.68
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 219 086		2 006 656		212 430	10.59
Solde intermédiaire	-13 684		-31 944		18 260	57.16
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	-13 684		-31 944		18 260	57.16

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	1 225	4 305
Concessions, brevets, licences	50 299	50 299
Logiciel documentaire	21 988	21 988
Amort. : logiciels	-49 073	-45 993
Amort. : logiciel documentaire	-21 988	-21 988
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 102	47 153
Agencement	22 939	21 387
Matériel de transport	14 199	12 000
Matériel de bureau et infor.	102 546	83 315
Mobilier	62 763	59 449
Autres immobilisations corp.	21 177	21 177
Amort. : agencements	-6 023	-2 736
Amort. : matériel de transport	-9 077	-6 673
Amort. : matériel de bureau	-75 848	-65 420
Amort. : mobilier	-58 501	-55 911
Amort. : autres immos corp.	-20 073	-19 435
IMMOBILISATIONS EN COURS	21 316	
Immobilisations en cours	21 316	
AUTRES PARTICIPATIONS	1 500	1 500
Prise de participation	1 500	1 500
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	650	8 929
Dépôt de garantie	650	8 929
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	78 794	61 888
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		2 121
Fournisseurs : av. et acomptes		2 121
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	502 637	484 548
Clients : factures à établir	502 637	484 548
AUTRES CREANCES	15 023	12 220
Etat : produits à recevoir	15 023	12 220
DISPONIBILITES	1 039 141	984 483
Livret a	78 566	77 981
Crédit agricole	38 067	24 562
Livret	922 508	881 940
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 861	7 054
Charges constatées d'avance	5 861	7 054
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 562 663	1 490 426
TOTAL GENERAL	1 641 457	1 552 314

CA-AG 16/04/2018

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12
AUTRES RESERVES	835 674	867 618
Reserves associatives	835 674	867 618
REPORT A NOUVEAU	493 271	493 271
Report à nouveau	493 271	493 271
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	-13 684	-31 944
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUVELABLES	532	693
Subventions d'investissement	100 000	100 000
Quote part subv. virée rltat	-99 468	-99 307
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 315 793	1 329 638
PROVISIONS POUR CHARGES	7 870	4 448
Provisions pour remise en etat	7 870	4 448
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEBIES	7 870	4 448
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	167 155	79 375
Fournisseurs	94 402	45 671
Fournisseurs : fact. non parv.	72 753	33 704
DETTES FISCALES ET SOCIALES	150 638	131 353
Personnel : charges à payer	39 413	33 373
Urssaf	39 916	37 946
April	12 917	15 113
Ircantec	3 430	6 040
Agessa	25	
Org. sociaux : charges à payer	54 937	38 882
AUTRES DETTES		7 500
Clients : à rembourser		7 500
TOTAL DETTES	317 793	218 228
TOTAL GENERAL	1 641 457	1 552 314

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES	4 423	2 359	2 064	87.48
Prestations de services	4 423	2 359	2 064	87.48
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 652 146	1 372 205	279 942	20.40
Subventions etat	92 472	91 860	612	0.67
Subventions région	483 878	271 762	212 116	78.05
Subventions département	20 000	35 000	-15 000	-42.86
Subventions epci	36 272	8 350	27 922	334.39
Subventions qbo	791 500	766 000	25 500	3.33
Subventions symescoto	60 000	60 000		
Subventions autres	40 125	12 000	28 125	234.38
Subventions ademe	127 900	127 233	667	0.52
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	24 894	13 862	11 032	79.58
Transfert de charges	21 444	10 412	11 032	105.95
Avantage en nature véhicule	3 450	3 450		
COTISATIONS	507 236	569 457	-62 221	-10.93
Cotisations adherents	399 801	462 264	-62 463	-13.51
Cotisations communes cep	107 435	107 193	243	0.23
AUTRES PRODUITS	607	348	260	74.66
Produits div. de gestion cour.	607	348	260	74.66
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 189 307	1 958 230	231 076	11.80
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	634 176	588 256	45 920	7.81
Carburant	6 023	5 124	898	17.53
Edf	9 921	9 129	792	8.68
Eau		180	-180	NS
Fourn entretien et petit équip	993	540	453	83.97
Fournitures administratives	7 422	8 174	-751	-9.19
Fournitures diverses	7 990	5 821	2 169	37.26
Sous traitance	182 440	118 765	63 675	53.61
Location : Bd de Creach Gwen	114 469	9 504	104 965	NS
Location : Marygold		74 866	-74 866	NS
Location : Marygold II		40 066	-40 066	NS
Location salles	6 277	3 470	2 807	80.90
Locations : véhicule	14 015	15 435	-1 420	-9.20
Locations : matériel	6 362	4 534	1 828	40.32
Charges locatives	6 912	2 965	3 947	133.15
Entretien locaux	8 299	12 046	-3 747	-31.11
Entretien et réparations	784	1 661	-877	-52.78
Maintenance : copieurs	9 498	8 552	946	11.06
Maintenance : sage		342	-342	NS
Maintenance : infogérance	912		912	
Maintenance : sites & log.	13 867	10 230	3 636	35.55
Maintenance : téléphonie	638	158	479	302.55
Convention informatique	21 150	1 763	19 388	NS
Maintenance autres	98		98	
Entretien : divers	186	429	-243	-56.59
Assurances	5 441	5 106	335	6.56
Etudes et recherches	34 140	7 200	26 940	374.17
Formations	4 300	4 393	-93	-2.12
Documentation générale	5 235	4 226	1 009	23.88

CA-AG 16/04/2018

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Doc statistique		256		2 638	-2 382	-90.30
Frais de colloque		2 948		1 378	1 571	114.02
Frais annexes stagiaires				-317	317	100.00
Personnel mis à disposition		32 111		33 724	-1 613	-4.78
Honoraires : comptables		3 816		3 744	72	1.92
Honoraires : social		11 928		9 372	2 556	27.27
Honoraires : cac		5 664		5 904	-240	-4.07
Honoraires : divers		3 849		23 560	-19 711	-83.66
Frais d'actes et content.				644	-644	NS
Site internet		12 173		31 466	-19 293	-61.31
Annonces et insertions		2 346		2 576	-230	-8.93
Foires et expositions				4 324	-4 324	NS
Cadeaux		510		446	63	14.21
Catalogues et imprimés		89		3 811	-3 722	-97.67
Supports de communication		9 026		6 458	2 568	39.76
Cartes		99		268	-168	-62.91
Publications		16 450		8 354	8 095	96.90
Frais de déplacement		19 751		12 672	7 079	55.87
Frais de deménagement				16 691	-16 691	NS
Frais de mission & inscription				3 993	-3 993	NS
Réceptions et frais de séjour		8 540		15 599	-7 058	-45.25
Plateaux repas		2 376		4 112	-1 735	-42.21
Frais postaux		9 827		7 970	1 858	23.31
Téléphone fixe		1 714		3 804	-2 089	-54.93
Téléphone mobile		2 945		4 787	-1 842	-38.48
Assistance tel mobiles		120		210	-90	-42.86
Liaisons informatiques		6 283		14 317	-8 033	-56.11
Services bancaires		70		87	-17	-19.10
Cotisations		11 311		9 669	1 642	16.98
Frais divers		2 601		240	2 361	983.75
Frais de recrutement personnel				1 080	-1 080	NS
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		116 296		111 177	5 120	4.60
Taxe : sur les salaires		79 493		72 046	7 447	10.34
Taxe : formation continue		22 672		21 364	1 308	6.12
Investissements constructions		3 335		968	2 367	244.53
Taxe foncière		10 633		16 799	-6 166	-36.70
Taxe : divers		164			164	
SALAIRES ET TRAITEMENTS		1 026 378		898 873	127 506	14.19
Salaires : bruts		995 753		875 180	120 572	13.78
Salaires : congés payés		6 040		2 613	3 427	131.18
Salaires : prime de transport		474		16	458	NS
Indemnité Velo		721			721	
Avantage en nature véhicule		3 450		3 450		
Chèques déjeuners		24 257		21 226	3 031	14.28
Indemnités journalières		-5		-324	319	98.53
Indemnités prévoyance April		-4 311		-3 289	-1 023	-31.10
CHARGES SOCIALES		402 975		352 225	50 750	14.41
Cotisations : urssaf		311 158		273 370	37 787	13.82
Cotisations : retraite et prév		84 784		73 282	11 502	15.70
Cotisations : sur congés payés		2 906		1 622	1 284	79.20
Agessa		83			83	
Cotisations : med. du travail		2 544		2 451	93	3.81

CA-AG 16/04/2018

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Autres charges de personnel	1 500		1 500			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	22 427		23 476		-1 049	-4.47
Dot. amort. des immo. incorp.	3 080		3 080			
Dot. amort. des immo. corp.	19 347		20 396		-1 049	-5.14
AUTRES CHARGES	5 258		2 852		2 405	84.32
Redevances licences, marques	2 839		2 739		100	3.64
Droits d'auteur	2 191		100		2 091	NS
Charges div. de gestion cour.	227		13		214	NS
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 207 510		1 976 859		230 651	11.67
RESULTAT D'EXPLOITATION	-18 203		-18 629		426	2.28
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 152		2 061		-909	-44.10
Autres produits financiers	1 152		2 061		-909	-44.10
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 152		2 061		-909	-44.10
RESULTAT FINANCIER	1 152		2 061		-909	-44.10
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-17 051		-16 567		-483	-2.92
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	10 335				10 335	
Autres produits except.	10 335				10 335	
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	161		14 421		-14 261	-98.89
Qp de subv. virée au résultat	161		14 421		-14 261	-98.89
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	4 448				4 448	
Reprises prov. except.	4 448				4 448	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 944		14 421		522	3.62
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	3 707				3 707	
Autres charges exceptionnelles	3 707				3 707	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL			25 349		-25 349	-100.00
Valeur comptable des immo cédé			25 349		-25 349	NS
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	7 870		4 448		3 422	76.93
Dot. prov. pour charges except	7 870		4 448		3 422	76.93
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 577		29 797		-18 221	-61.15
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 367		-15 376		18 743	121.90
TOTAL PRODUITS	2 205 403		1 974 713		230 690	11.68
TOTAL DES CHARGES	2 219 086		2 006 656		212 430	10.59
SOLDE INTERMEDIAIRE	-13 684		-31 944		18 260	57.16

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

SAS GORIOUX & ASSOCIES

11 Rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	14
Etat des échéances des créances et des dettes	14
Autres immobilisations incorporelles	14
Evaluation des immobilisations corporelles	14
Evaluation des amortissements	15
Evaluation des créances et des dettes	15
Produits à recevoir	15
Charges à payer	15
Charges et produits constatés d'avance	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 641 456.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 189 306.63 Euros et dégageant un déficit de -13 683.55 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	72 287		
TOTAL			
Installations générales agencements aménagements divers	21 387		1 552
Matériel de transport	12 000		2 199
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	142 764		22 545
Emballages récupérables et divers	21 177		
Immobilisations corporelles en cours			21 316
TOTAL	197 328		47 612
Autres participations	1 500		
Prêts, autres immobilisations financières	8 929		
TOTAL	10 429		
TOTAL GENERAL	280 044		47 612

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			72 287	72 287
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers			22 939	22 939
Matériel de transport			14 199	14 199
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			165 309	165 309
Emballages récupérables et divers			21 177	21 177
Immobilisations corporelles en cours			21 316	21 316
TOTAL			244 940	244 940
Autres participations			1 500	1 500
Prêts, autres immobilisations financières		8 279	650	650
TOTAL		8 279	2 150	2 150
TOTAL GENERAL		8 279	319 378	319 378

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	67 982	3 080		71 062
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers	2 736	3 287		6 023
Matériel de transport	6 673	2 404		9 077
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	121 331	13 018		134 349
Emballages récupérables et divers	19 435	638		20 073
TOTAL	150 175	19 347		169 522
TOTAL GENERAL	218 157	22 427		240 584

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 080				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 287				
Matériel de transport	2 404				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 018				
Emballages récupérables et divers	638				
TOTAL	19 347				
TOTAL GENERAL	22 427				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	4 448	7 870	4 448		7 870
TOTAL	4 448	7 870	4 448		7 870
TOTAL GENERAL	4 448	7 870	4 448		7 870
Dont dotations et reprises exceptionnelles		7 870	4 448		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	650	650	
Autres créances clients	502 637	502 637	
Divers état et autres collectivités publiques	15 023	15 023	
Charges constatées d'avance	5 861	5 861	
TOTAL	524 172	524 172	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	167 155	167 155		
Personnel et comptes rattachés	39 413	39 413		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	111 226	111 226		
TOTAL	317 793	317 793		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	72 287	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	502 637
Autres créances	15 023
Total	517 660

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 753
Dettes fiscales et sociales	94 350
Total	167 103

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 861
Total	5 861

2. Rapport d'activités

Rapport présenté sur table

Le Conseil d'administration est invité à valider le rapport d'activités 2017.

3. QCD-SDEF : Convention de transfert : Conseil en Énergie Partagée (CEP)

Rappel

La présente fait suite aux échanges tenus en Bureau et lors de l'Assemblée générale du 12 février dernier à l'effet de transférer au SDEF la mission énergie, aujourd'hui portée par QCD.

Cette position a donné lieu à l'organisation d'une visio conférence le 27 février, en présence des élus et responsables représentant le SDEF, QCD, de même que la Région Bretagne et l'ADEME. Un accord de principe est survenu à l'issue de cette réunion, confirmant la volonté du SDEF de reprendre en l'état la mission CEP ainsi que les 3 agents de QCD. Le SDEF a par ailleurs fait savoir qu'un accord avait été préalablement validé lors de son comité syndical à l'effet de reprendre l'ensemble des actions de QCD en matière de transition énergétique, à savoir y compris le CEP, l'Espace Info Énergie (EIE) de même que la Plateforme TYNEO, sous condition de l'accord des financeurs pour l'EIE et TYNEO.

Il a été convenu qu'une convention de transfert devait être conclue entre QCD et le SDEF concernant le CEP.

La question du transfert de l'EIE et de TYNEO fait l'objet d'une volonté de reprendre les discussions début juin et donc d'attendre avant toute décision, de transférer ces deux programmes.

Contexte

L'objectif du SDEF est d'offrir au plus grand nombre de collectivités la prestation CEP et pour se faire, le SDEF propose en parallèle de ce qui existe déjà, de mettre en place un service de première ligne, soit un CEP universel.

Dans le but d'assurer une continuité de service à l'identique de ce qui se pratique actuellement, il a été convenu qu'une convention cadre soit rédigée de manière à spécifier les modalités de reprise de la mission énergie par le SDEF, et qu'une convention de transfert spécifique au CEP en précise les contours et les moyens (documents en annexe).

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Valider le transfert des 3 postes CEP au SDEF,**
- **Autoriser le Président à signer les documents afférents au transfert de la mission CEP.**



Version du 29/3/2018

Convention cadre

**Portant projet du Transfert des missions transition énergétique
de Quimper Cornouaille Développement
au Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le syndicat Départemental d'énergie et d'équipement du Finistère
9, allée Sully 29 000 Quimper
Représenté par son Président, Monsieur Antoine COROLLEUR
Désigné ci-après le SDEF

D'une part,

Et,

L'Agence de développement économique et d'urbanisme Quimper Cornouaille Développement
10 bis, route de l'innovation, 29018 Quimper
Représentée par son Président, Monsieur Ludovic JOLIVET
Désigné ci-après QCD

D'autre part,

Considérant :

Les missions exercées par QCD et le projet de création d'un Pôle Métropolitain ;
Les missions et activités du SDEF dans le domaine de la transition énergétique;

Vu :

la délibération du SDEF en date du 30 mars portant sur...

la décision du CA de QCD du xxxxxx

la saisine CT en date du xxxx

le code du travail, l'article L1224-3 du Code du travail

Préambule

L'association Quimper Cornouaille Développement dont le périmètre et le siège sont fixés par arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2009 exerce les missions désignées ci-après telles que mentionnées dans ses statuts modifiés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 juin 2017 :

- L'association a pour mission de contribuer au développement économique de la Cornouaille en lien direct avec les communautés d'agglomération et communautés de communes adhérentes (EPCI) et plus largement avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Pour ce faire, elle assure l'animation de groupes de travail sur les grands projets et les filières majeures agri et agroalimentaire, touristique et maritime, réalise des études, impulse et conduit diverses opérations destinées au maintien et à la création d'emplois. Ces opérations s'exercent aux échelles les plus pertinentes pour répondre à la fois aux impératifs du territoire cornouaillais et aux besoins particuliers de ses membres, le tout dans un souci d'harmonisation et d'optimisation des politiques publiques.
- Au titre de l'aménagement du territoire, l'association a pour vocation de développer une vision partagée de l'aménagement à l'échelle du Pays (inter Scot, mobilités, aménagement commercial) en apportant aux EPCI adhérents un soutien en matière de planification (Scot, PLH, PLUi, politique foncière) et en produisant pour aides à la décision, des outils de veille, d'observation et d'analyse dans les domaines de l'habitat, de l'économie et de la socio-démographie.
- Par sa désignation de Pays de Cornouaille, elle est appelée à jouer un rôle majeur en assurant la gestion de la programmation financière du contrat de partenariat Région Pays de Cornouaille, de même que des programmes Leader et du volet territorial du FEAMP.
- Dans le but de favoriser les investissements et l'implantation de nouvelles activités, elle entreprend et porte des actions de promotion destinées à valoriser les atouts des EPCI qui la composent. Au titre de structure facilitatrice, elle porte, en lien avec l'agence Ouest Cornouaille Développement (AOCD) et les offices de tourisme, les actions découlant de la Destination Quimper Cornouaille.
- Du fait de ses compétences multiples, elle constitue un centre interdisciplinaire de ressources, de conseils et d'accompagnement aux projets de territoires, de même elle est le lieu propice aux échanges et à la concertation entre ses membres.
- L'association peut effectuer des études, participer à des travaux ou assurer toutes missions relevant de sa compétence, pour le compte de ses membres ou des tiers. Ainsi l'association est admise à effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou pouvant en favoriser la réalisation.
- Dans le cadre de son programme partenarial et de ses différents travaux, elle veille à l'organisation, la diffusion et la communication de l'ensemble de ses opérations et observations auprès de ses membres.
- Enfin, l'association intervient sur le champ de la **transition énergétique** dans l'objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, de lutter contre la précarité énergétique et de favoriser le déploiement des énergies renouvelables.

C'est cette dernière mission de transition énergétique qui fait l'objet de la présente convention :

Les missions exercées par QCD sur le champ de la transition énergétique

Le pôle Transition énergétique de QCD est reconnu par ses partenaires locaux à l'échelle de la Cornouaille et consiste notamment en :

- la tenue et la promotion de l'Espace Info Energie [EIE] dans le cadre défini par la Région Bretagne et l'ADEME. L'EIE consiste à conseiller les particuliers via des permanences physiques et/ou téléphonique et à animer et promouvoir localement la maîtrise de la demande en énergie envers le grand public. Les conseillers Info énergie sont également les conseillers techniques
- l'organisation et la conduite du conseil en énergie partagé [CEP] à l'adresse des collectivités du territoire aux fins de les aider à mesurer leurs consommations et réaliser des économies d'énergie.
- l'assistance aux collectivités engagées dans les démarches en matière de Plans Climat Air Energie Territoriaux [PCAET].
- Le portage et la coordination de la plateforme cornouaillaise de la rénovation énergétique de l'habitat-Réseau TYNEO
- la réalisation d'études et/ou d'analyse « énergie » d'intérêt cornouaillais comme les chiffres clés de l'énergie en Cornouaille, l'étude des consommations énergétiques des piscines de Cornouaille, étude du gisement éolien cornouaillais, etc.
- l'apport d'une expertise énergie à des structures, comme Finistère Habitat ou l'association des îles du Ponant, qui demandent un appui technique et/ou d'animation sur ces thématiques.
- fonction de veille et d'accompagnement des collectivités sur le territoire en matière d'énergie et de relais des dispositifs d'aides existantes.
- Relations avec les financeurs de ces missions et en particulier la Région et l'ADEME.

Le financement de ces missions est assuré par :

- Mission EIE : L'Ademe et le Conseil régional
- Réseau Tyneo : L'Ademe et le Conseil régional pour le démarrage, puis les artisans et partenaires
- CEP : cotisation des communes adhérentes
- Autres missions : structures demandeuses ou subventions ponctuelles

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère est un établissement public administratif dont les missions sont de :

Créé en 1948, le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère est un syndicat mixte chargé de l'organisation du service public de distribution d'énergie électrique sur le territoire de 271 communes sur les 279 que compte le département. 254 communes adhèrent en direct et les autres adhèrent au travers de leurs communautés de communes comme la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) et la Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF).

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE), le SDEF s'assure de la bonne exécution des missions de service public confiées aux concessionnaires EDF et ENEDIS dans le cadre du contrat de concession signé le 2 mars 1993 pour une durée de 30 ans. Partenaire privilégié des collectivités, le syndicat exerce également des compétences dans les domaines de la distribution gazière, des communications électroniques, de l'éclairage public, de l'éco mobilité, ainsi qu'en matière de conseil en maîtrise de la demande en énergie sur le patrimoine public et de développement de projets de production d'énergie renouvelable. Le SDEF a réalisé le déploiement de 213 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire du Finistère.

La promulgation, le 17 août 2015, de la loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs ambitieux en matière de sobriété énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Elle introduit également une nouvelle organisation administrative et territoriale de la planification énergétique, du niveau national à l'échelon local. Les

syndicats d'énergies, autorités organisatrices de la distribution électrique, assurent un rôle intermédiaire de coordination et d'accompagnement entre la collectivité régionale et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la transition énergétique, le SDEF a prévu de renforcer son action en lien avec les EPCI dans les domaines ci-après :

- la maîtrise de la consommation énergétique,
- la valorisation de la production d'énergie sur le territoire (énergies renouvelables comme l'éolien, le biogaz ou encore le photovoltaïque et l'hydroélectricité),
- les réseaux de chaleur ;
- l'approvisionnement et l'investissement dans les réseaux (sécurisation du réseau électrique, gaz en tant qu'énergie de transition),
- la mise en œuvre des PCAET,
- l'évolution du marché de l'énergie (groupement d'achat, sécurisation du volume et du montant de l'énergie),
- le développement du GNV et du bio GNV avec la construction des premières stations de charge dès 2019, mais aussi dans le domaine de l'hydrogène,
- la méthanisation,
- le développement des SMART GRIDS,
- les objets connectés,
- le stockage d'énergie,
- les services de flexibilité,
- etc.

LE SDEF a mis en place la commission consultative pour la mise en œuvre de la transition énergétique entre les EPCI et le SDEF afin de favoriser la bonne coordination des acteurs, voulue par la loi du 17 août 2015.

Les statuts du SDEF sont en cours d'approbation et permettent l'adhésion des EPCI au SDEF. Cette mise à jour statutaire sera aussi l'occasion de prévoir la possibilité pour le SDEF d'intervenir dans le domaine des réseaux de chaleur en tant que compétence optionnelle

La mission de transition énergétique, objet de la présente convention, sera intégrée dans l'ensemble des missions du SDEF et sera assurée au sein du pôle Energie du SDEF.

Article 1 : Objet de la convention portant projet de transfert

Les deux parties ont le souhait de placer sous un même pilotage les activités de transition énergétique de QCD. Ce qui se traduira par la rédaction de conventions spécifiques définissant les conditions de transfert de ces missions. Ces missions comportent trois volets :

EIE : Espace Info Energie

Il s'agit d'un lieu de conseil qui rassemble deux conseillers qui se tiennent à la disposition du public pour répondre aux demandes portant sur les différents équipements de l'habitat, le chauffage, l'eau chaude, l'isolation thermique et les énergies renouvelables.

TYNEO

Le réseau TYNEO est le nom retenu pour la plateforme cornouaillaise de rénovation de l'habitat. Il s'agit d'une Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat (PLRH) qui consiste à accompagner tout particulier dans son projet de rénovation. Le service est assuré par une personne embauchée en CDI à 90%.

CEP (Conseil en Energie Partagée)

Le « Conseil en énergie partagé » (CEP) est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités

n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies. Sur le territoire de QCD, trois agents exercent les fonctions de CEP.

Article 2 : Les missions transférées de QCD au SDEF

Conformément aux décisions prises par chacune des parties, QCD transférera au SDEF, qui l'accepte, l'ensemble de ses activités Transition énergétique (EIE, réseau TYNEO et CEP décrits à l'article 1)

Cependant, en raison du co-financement de l'Espace Info Energie et de Réseau TYNEO par l'ADEME et par le Conseil régional de Bretagne, ces transferts se feront sous réserve de l'engagement de ces financeurs.

Ainsi, le transfert des missions transitions énergétique de QCD vers le SDEF requerra plusieurs conventions de transfert :

- convention de transfert de la mission Conseil en Energie Partagé [CEP],
- convention(s) de transfert des missions EIE et/ou réseau TYNEO.

Article 3 : Le transfert des moyens humains et matériels

Le transfert des activités s'accompagne du transfert des moyens humains et matériels qui étaient jusqu'à présent mobilisés et leurs étaient affectés par QCD. Ces moyens viennent s'ajouter à ceux préexistants au SDEF.

La période entre la date d'effet de la présente convention cadre et la date du transfert effectif des missions, sera mise à profit pour étudier les situations individuelles des salariés concernés par les transferts de ces missions. Le SDEF leur délivrera des fiches d'impact de situation et leur proposera de nouveaux actes d'engagement. A réception de cette proposition, les agents concernés feront connaître leur décision au SDEF, par courrier, dans un délai de 1 mois.

Les modalités de transfert de chaque mission seront explicitées dans les conventions de transfert spécifiques.

Article 4 : Continuité des contrats et conventions en cours

Le transfert de la mission Transition Energétique de QCD au SDEF suppose la continuité des contrats et conventions y afférents.

Les modalités de transfert seront explicitées dans les conventions de transfert spécifiques.

Article 5 : Le suivi des missions transférées

Les parties définiront conjointement les modalités de suivi de la mission de Transition énergétique à compter de son transfert au SDEF.

Article 6 : bilans financiers

Les conditions financières seront définies dans les conventions de transfert spécifiques.

Article 7 : litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différend au tribunal administratif compétent.

Le tribunal compétent désigné est le TA de Rennes.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à la date du xxx (date de signature) et sera exécutoire dès transmission au contrôle de légalité, elle sera d'une durée d'un an, reconductible une fois de manière expresse par voie d'avenant.

**Président
QCD**

Ludovic JOLIVET

**Président
SDEF**

Antoine COROLLEUR

Document de Travail



Version du 28/3/2018

**Convention de transfert
De la mission Conseil en Energie Partagé
de Quimper Cornouaille Développement
au
Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le syndicat Départemental d'énergie et d'équipement du Finistère
9, allée Sully 29 000 Quimper
Représenté par son Président, Monsieur Antoine COROLLEUR
Désigné ci-après le SDEF

D'une part,

Et,

L'Agence de développement économique et d'urbanisme Quimper Cornouaille Développement
10 bis, route de l'innovation, 29018 Quimper
Représentée par son Président, Monsieur Ludovic JOLIVET
Désigné ci-après QCD

D'autre part,

Conformément à

- Les missions exercées par QCD et le projet de création d'un Pôle Métropolitain ;
- Les statuts de SDEF ;

Vu :

- la délibération du SDEF en date du 30 mars portant sur...
- la décision du CA de QCD en date du 16 avril 2018
- la saisine du Comité Technique en date du xxxx
- l'article L1224-3 du Code du travail
- la convention cadre signée entre QCD et le SDEF le xxxxx portant projet du projet transfert des missions transition énergétique

Préambule : Description de la mission CEP telle qu'exercée par Quimper Cornouaille Développement avant transfert

• Généralités

Le conseil en Energie Partagé a pour objectif de faire le bilan des consommations d'énergie des collectivités adhérentes et de proposer des solutions à court et moyen termes.

Sur le constat que toutes les collectivités n'ont pas les moyens humains et financiers de recruter une personne compétente dédiée à cette thématique, le Conseil Energie Partagé a pour principe la mutualisation d'un "conseiller énergie" entre plusieurs collectivités adhérentes.

Les missions d'un conseiller énergie sont :

- La gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans, tableaux de bord, bilans énergies et d'analyses,
- La réalisation de comparaisons et détermination des priorités d'intervention,
- La réalisation de diagnostics avec recherche systématique des sources d'économies aboutissant à un programme de travaux présenté
- Le contrôle des interventions effectuées et évaluation des résultats obtenus,
- L'Accompagnement de projet.

• Contenu de la mission

Le service CEP est composé de deux parties : la mission de base et la mission complémentaire

La mission de base, est obligatoire et dresse le bilan des consommations d'énergie de la collectivité. Elle consiste en :

- la saisie de la facturation
- la visite du patrimoine de la commune
- la réalisation et la présentation du bilan annuel
- d'autres missions de base comprises dans la convention :
 - Journées de sensibilisation élus, techniciens et /ou usagers.
 - Conseils, mailing divers, informations...,
 - Veille technologique,
 - Rédaction d'articles sur le CEP dans la commune pour le bulletin municipal.

La mission complémentaire*, qui comprend un ensemble d'actions à déterminer annuellement à la suite de la présentation du bilan des consommations d'énergie. Chaque année, la commune peut choisir à partir des propositions suivantes les missions qu'elle souhaite voir réalisées :

- Pré-diagnostic énergie de bâtiments,
- Accompagnement de projet d'un projet de réhabilitation ou de rénovation,

- Campagne de mesures dans un bâtiment (relevé de température et d'hygrométrie, courbe de puissance électrique, concentration CO₂ et débits de ventilation),
- Etude thermographique d'un bâtiment, prises de vues intérieures et extérieures,
- Autres actions à déterminer suivant les besoins spécifiques de la commune.

*Pour la première année, il n'est pas prévu de missions complémentaires car l'adhésion d'une nouvelle commune nécessite la création d'une base de données relative aux consommations d'énergie et une appropriation du patrimoine de la commune.

• **Modalités d'adhésions**

La commune adhère pour trois ans au CEP et s'engage à verser à Quimper Cornouaille Développement une cotisation annuelle dont le montant et les modalités sont définis ci-après.

Le montant annuel de la cotisation pour les communes de Cornouaille a été fixé à 1,15 euros par habitant* net de taxe.

QBO participe au financement à hauteur de 0.50 € par habitant pour le compte de ses communes membres. Ces dernières versent 0.65 € par habitant.

L'appel à cotisation est demandé en début d'année pour l'année à venir.

*Le nombre d'habitants pris en compte dans le calcul est celui de la population totale. Cette valeur est issue du recensement annuel de la population totale édité par l'INSEE au 1er janvier de chaque année.

Article 1 : Objet

La présente convention définit les modalités de transfert de la mission Conseil en Energie Partagé de QCD au SDEF.

Article 2 : Engagement de QCD

Conformément à la décision prise le XX/XX/2018, lors du conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement, QCD s'engage à transférer la mission CEP au SDEF.

Le transfert des activités, à compter du 1^{er} septembre 2018, s'accompagne du transfert des moyens humains et matériels qui étaient jusqu'à présent mobilisés et leurs étaient affectés par QCD. Ces moyens viennent s'ajouter à ceux préexistants au SDEF.

Le SDEF se voit transférer de la part de QCD, tous moyens matériels spécifiques et nécessaires à l'accomplissement des diagnostics ainsi que les droits immatériels utiles à l'exercice de la mission CEP.

Un bilan financier des cotisations perçues par QCD pour l'année 2018 sera réalisé à la date du transfert. Un reversement de ces cotisations au prorata temporis sera effectué par QCD au SDEF. Le bilan financier sera joint en annexe à la présente convention (annexe 1).

Afin d'assurer une traçabilité de l'exercice de la mission, les archives liées à l'exercice de la mission CEP seront transférées au SDEF à la date du transfert effectif.

Article 3 : Engagement du SDEF

Le SDEF accepte de reprendre à compter du 1^{er} septembre 2018 la mission CEP de Quimper Cornouaille Développement ainsi que l'ensemble des conventions actuellement en cours de validité entre QCD et les collectivités adhérentes, ainsi que la convention en cours avec QBO.

A ce titre, une liste des collectivités adhérentes ainsi que les dates de fin de convention est établie par QCD et jointe en annexe 2 à la présente convention.

Il est convenu que ces conventions en cours avec QCD sont transférées au SDEF dans les mêmes conditions. Le SDEF formalisera ce transfert par voies d'avenants avec les collectivités adhérentes et QBO.

Les contributions et subventions externes jusqu'à présent perçues par QCD au regard de l'activité CEP transférée seront dorénavant appelées et encaissées par le SDEF à compter de la date du transfert effectif.

LE SDEF s'engage à proposer des contrats de droit public aux 3 agents dédiés au CEP obéissant aux règles de la fonction publique territoriale ou par voie de nomination selon les règles du statut de la fonction publique territoriale pour les agents y ouvrant droit.

Conformément aux souhaits des 2 parties, le SDEF mènera une réflexion sur l'évolution du CEP selon trois niveaux :

Conseil de premier niveau (accessibles à toutes les communes / qu'elles adhèrent ou pas au CEP)

- conseils de 1er niveau pour faire des économies d'énergie
- visite du patrimoine (diagnostic visuel) et contact sur place (échanges)
- conseils donnés à partir de l'outil SDEF GREEN
- vérification de la pertinence des abonnements en cours sur la collectivité
- Accès à des actions d'information et de sensibilisation

Missions "complémentaires" pour les communes adhérentes au CEP

- réalisation et mise à jour du bilan énergétique des communes
- analyses des besoins de la collectivité
- présentation de préconisations et accompagnement dans la mise en œuvre
- analyse et mesures sur sites
- sensibilisation des utilisateurs
- aide à la préparation de plans d'actions

Missions d'assistance conseil (actions ponctuelles)

- accompagnement technique, juridique ou financier pour des missions opérationnelles ;
- suivi des travaux ;

Article 4 : Le transfert des moyens humains et matériels

Le transfert des activités s'accompagne du transfert des moyens humains et matériels qui étaient jusqu'à présent mobilisés et leurs étaient affectés par QCD.

Le personnel sera transféré au SDEF à la date du 1^{er} septembre 2018, date du transfert de la mission de QCD au SDEF.

Sont concernés par le transfert de la mission CEP, 3 salariés sous contrats à durée indéterminée à temps plein.

Le transfert de la mission Transition Énergétique de QCD au SDEF implique un changement d'employeur pour les 3 personnes affectées à cette mission. Comme prévu dans la convention cadre, avant la date effective du transfert de la mission CEP, le SDEF a formalisé des fiches d'impact individuelles et les a présenté aux 3 salariés, accompagnées d'une proposition d'acte d'engagement. Cette proposition prend la forme d'un projet de contrat à durée indéterminée de droit public ou de nomination statutaire selon les règles de la fonction publique territoriale pour les agents y ouvrant droit. A réception de cette proposition, les agents concernés ont fait connaître leur décision au SDEF, par courrier, dans un délai de 1 mois.

Concernant les moyens matériels, un inventaire du matériel concerné ainsi que son descriptif est établi par QCD et annexé à la présente convention. Le matériel sera transféré au SDEF à la date du 1^{er} septembre 2018, date du

transfert effectif de la mission de QCD au SDEF. Concernant la caméra thermographique IR, la convention entre QCD et l'ALECOB fera l'objet d'un avenant (annexe 3).

Article 5 : Continuité des contrats et conventions en cours

Le transfert de la mission Transition Energétique de QCD au SDEF emporte la continuité des contrats et conventions y afférents.

Une liste des contrats et conventions en cours (prestataires, partenaires) est établie par QCD et annexée à la présente convention.

Les co-contractants seront informés par QCD.

Article 6 : Périmètre d'intervention du CEP

Le SDEF reprend les missions CEP au périmètre d'action en vigueur au moment du transfert.

Au 1^{er} janvier 2018, QCD comprend 7 EPCI membres et de fait, intervient sur : Quimper Bretagne Occidentale, Concarneau Cornouaille Agglomération, CC du Pays Fouesnantais, CC du Pays bigouden Sud, CC du Haut Pays Bigouden, CC du Cap-Sizun – Pointe du Raz et Douarnenez Communauté.

QCD dispose d'une convention spécifique sur l'année 2018 avec Quimperlé communauté pour que la mission CEP soit étendue sur son territoire et qui arrive à échéance le 30 juin 2018. Il reviendra au SDEF d'échanger avec Quimperlé communauté pour connaître les suites à donner au CEP sur ce territoire spécifique.

Article 7 : litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différend au tribunal administratif compétent.

Le tribunal compétent désigné est le TA de Rennes.

Article 8 : Date d'entrée en vigueur de la convention :

La présente convention prend effet en date du xxxx (date de signature) et sera exécutoire dès transmission au contrôle de légalité. La présente convention prendra fin à la date du transfert effectif des moyens humains et matériels.

Fait à Quimper, le xx/xx/xxxx

En deux exemplaires originaux

Président
QCD

Ludovic JOLIVET

Président
SDEF

Antoine COROLLEUR

4. Réseau TYNEO : renouvellement convention ADIL 2018

Contexte

Réseau TYNEO, la Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat [PLRH] de Cornouaille, lancée le 16 septembre 2016, est entrée dans sa deuxième année d'expérimentation.

Pour rappel, Réseau TYNEO a pour objectif de simplifier le parcours de rénovation du particulier, depuis l'analyse des besoins jusqu'à la livraison des travaux et le suivi des consommations.

Après 17 mois d'opérationnalité, Réseau TYNEO c'est :

- 349 dossiers de particuliers accompagnés,
- 505 demandes de devis via la plateforme WEB de Réseau TYNEO,
- 53 professionnels partenaires,
- 2 visites de chantier par la DDTM29, dans le cadre du suivi qualité.

Le démarrage de Réseau TYNEO est très prometteur, néanmoins les objectifs fixés (1000 rénovations par an pour 6 M€ de travaux à partir de 2020) nécessitent d'amplifier la promotion de cet outil à disposition des EPCI pour leurs concitoyens.

Convention ADIL - QCD

Réseau TYNEO, pour son organisation, s'appuie sur les acteurs en présence sur le territoire, pour mieux les articuler et optimiser le service rendu à la population et aux professionnels du bâtiment.

QCD conventionne avec l'ADIL, depuis l'ouverture de Réseau TYNEO au public le 16 septembre 2016, pour la mission d'accueil des particuliers.

L'accueil de l'ADIL revêt plusieurs formes :

- La réception physique des demandeurs au centre d'information sur l'habitat de Quimper lors des créneaux de réception sans rendez-vous, ainsi que sur les permanences que l'ADIL assure sur le territoire de la Cornouaille

Pour ce travail, QCD rémunère l'ADIL à hauteur de 25 000 €/an, correspondants à 0,5 équivalent temps plein d'un juriste.

Pour mémoire, QCD est également liée par une convention à la DDTM d'une part et à la CMA29 d'autre part, sans volet financier.

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Valider la convention de partenariat entre l'ADIL 29 et QCD ;**
- **Autoriser le Président à signer la convention.**



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

Quimper Cornouaille Développement

Quimper Cornouaille Développement est un outil d'ingénierie stratégique au service des acteurs publics et économiques de Cornouaille. Elle a pour mission essentielle de contribuer au développement économique et territorial durable de la Cornouaille. A ce titre, QCD mène différentes actions dans le domaine de l'énergie avec notamment : l'Espace Info Energie pour les particuliers, le Conseil en Energie Partagé pour les collectivités, et une expertise et un accompagnement des territoires dans leurs projets et démarches en faveur de la transition énergétique et des plans climat énergie.

10 route de l'Innovation – CS 40002 – 29 018 QUIMPER Cedex
Représentée par Monsieur Ludovic JOLIVET, Président

Ci-après dénommée sous le vocable QCD

D'une part

Et

ADIL 29

L'ADIL 29, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Finistère, dispense une information personnalisée, gratuite et neutre du public sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives à l'habitat.

L'ADIL 29 est agréée par le Ministère en charge du logement. Le rôle des ADIL est reconnu par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains, dite loi SRU) du 13 décembre 2000.

23 rue Jean Jaurès – 29 000 QUIMPER
Représentée par Monsieur Jean-Paul VERMOT, Président

Ci-après dénommée sous le vocable ADIL 29

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention vise à préciser la nature et le contenu des actions que les signataires s'engagent mutuellement à mettre en œuvre dans le cadre du programme de la plateforme locale de rénovation de l'habitat en Cornouaille, nommée Réseau TYNEO.

Ce programme vise à massifier la rénovation en simplifiant le parcours des particuliers dans l'acte de rénover, en structurant l'offre des professionnels et en facilitant l'accès aux emprunts pour les candidats aux travaux.

Article 2 : Engagements de QCD

a) Organisation de Réseau TYNEO et coordination des acteurs

QCD, en lien avec le COPIL du projet (dont la composition est détaillée article 5), assure **la structuration de la plateforme locale de rénovation de l'habitat en Cornouaille : Réseau TYNEO.**

Par ailleurs, QCD s'engage à faire le lien entre les différents partenaires afin d'assurer la cohérence du projet en termes de contenu, de calendrier, et de communication.

b) Intégration de l'ADIL 29 au sein de Réseau TYNEO

L'ADIL 29, membre du COPIL, est un partenaire privilégié de QCD dans le développement de Réseau TYNEO, notamment au niveau de l'accueil des particuliers et auprès du réseau bancaire.

QCD s'engage à ce que l'ADIL ait accès au back office de la plateforme WEB développée pour Réseau TYNEO afin d'assurer un meilleur suivi des particuliers.

c) Engagement financier

Dans le cadre de la mission d'accueil assurée par l'ADIL 29, QCD s'engage à verser :

- 25 000 € en 2018, versés en deux fois comme suit : 50% en juin et 50% en décembre

Les versements auront lieu sur présentation d'un suivi d'activité accompagné d'une facture correspondant à la période couverte.

d) Promotion du Réseau TYNEO

QCD va mettre en œuvre des actions de communication à destination des particuliers, des entreprises, de la presse, soit toute action en lien avec le développement de Réseau TYNEO et le développement des différents supports de communication qui s'y rapportent (logo, invitations, pages web, stand, etc.).

La promotion inclut l'affichage des logos de chacun des partenaires du dispositif, sur les outils destinés aux particuliers.

QCD s'engage à faire la promotion de Réseau TYNEO auprès de ses partenaires, et via son service à destination des particuliers : l'Espace Info Energie de Cornouaille.

Article 3 : Engagements de l'ADIL 29

a) Procédure d'accueil des particuliers

Les particuliers seront accueillis du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, excepté le jeudi matin (horaires d'ouverture de l'ADIL 29).

Les appels de Réseau TYNEO arriveront sur une ligne de téléphone spécifique, qui permettra un accueil personnalisé « Réseau TYNEO ». Il pourra ensuite être précisé au particulier qu'il est à l'ADIL 29.

Article 6 : Résiliation

La résiliation pourra intervenir d'un commun accord entre les parties.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée sans suite.

En cas de litige sur l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à se réunir pour explorer et arrêter d'un commun accord une solution à l'amiable.

A défaut d'accord, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Rennes.

Fait à QUIMPER, le

ADIL 29

QCD

Jean-Paul VERMOT
Président

Ludovic JOLIVET
Président

5. Fonctionnement

animation LEADER 2018 – demande de subvention : 63 010 €

Rappel

Par courrier du 21 avril 2015, l'agence Quimper Cornouaille Développement a été habilitée à compter de cette date, à porter un programme LEADER sur la période 2014-2020. L'enveloppe attribuée au territoire, d'un montant de 2 206 266 € de FEADER, a été notifiée le 22 mai 2015.

25% de cette enveloppe sont réservés au fonctionnement-animation du programme. Les dépenses engagées dans ce cadre, sont finançables à hauteur de 80% par la sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural 2014-2020 Bretagne. La subvention est à solliciter annuellement.

Contexte

L'animation du programme est assurée par une chargée de mission de Quimper Cornouaille Développement à 0,4 ETP, et par une chargée de mission mise à disposition par l'AOCDF à 0,6 ETP. Depuis le 1^{er} janvier 2018, une gestionnaire est mise à disposition à temps partiel par l'AOCDF pour la gestion des programmes LEADER et FEAMP, dont 0.35 ETP dédié au programme LEADER.

Le montant global de FEADER, sollicité dans le cadre de la sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural 2014-2020 Bretagne, pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2018, est de 63 010 € avec le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges (animatrice QCD)	20 589 €	FEADER (80%)	63 010 €
Personnel mis à disposition	45 476 €		
Frais de structure (15% frais personnels)	9 910 €		
Frais de déplacement (y compris pour la coopération UE)	2 000 €	Autofinancement (20%)	15 865 €
Evènement	300 €		
Adhésion LEADER France	600 €		
TOTAL	78 875€	TOTAL	78 875€

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Valider ce plan de financement,**
- **Autoriser le Président à solliciter les subventions et à signer les documents s'y référant.**

6. Financement

du poste animation Conseil de développement 2018: 21 924,74 €

Rappel

Dans le cadre de ses dispositifs de soutien à l'ingénierie territoriale, la Région garantit une enveloppe dédiée à l'animation des Conseils de développement. Les Pays peuvent donc solliciter cette enveloppe de soutien à l'animation des Conseils de développement, dans la limite des 25 000 €, la subvention devant représenter au maximum 80 % des dépenses présentées.

Contexte

L'Assemblée plénière du Conseil de développement de Cornouaille a été renouvelée fin 2017, et son bureau recomposé en janvier 2018. Il compte aujourd'hui 61 membres, dont un tiers de nouveaux. La feuille de route pour ce nouveau mandat n'est pas encore définie, mais l'objectif est de poursuivre la dynamique engagée depuis 2014.

Afin d'assurer son animation, une chargée de mission est affectée à 0,4 etp de son temps au Conseil de développement, soit 50% d'un 80%.

Il est proposé de solliciter l'enveloppe régionale à hauteur de 21 924,24 € pour le financement 2018 du poste d'animateur, ainsi que pour le fonctionnement et les actions du Conseil de développement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses 2018		Recettes 2018	
Salaire	20 589,5€	Région	21 924,74 €
Frais de structure	3088.42 €	Autofinancement	5 481,18€
Adhésion réseau des CD bretons	850 €		
Communication	78 €		
Évènements/réceptions	2000 €		
Frais de déplacements	800 €		
Total	27 405,92€	Total	27 405,92€

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Valider ce plan de financement présenté ci-dessus;**
- **Autoriser le Président à solliciter la subvention.**

7. Ingénierie Pays 2018 :

Demande de subvention régionale 97 927 €

Rappel

Conformément au choix opéré en 2010 par les élus cornouillais, la gestion du Pays de Cornouaille est assurée, depuis 2011, par Quimper Cornouaille Développement, outil unique d'études et de conduite partagée des stratégies territoriales à l'échelle cornouillaise. L'agence porte ainsi, outre ses missions de développement économique et d'agence d'urbanisme, celles de Pays touristique, d'agence locale d'énergie et de conduite du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille.

L'ingénierie du Pays de Cornouaille est identifiée, à partir des postes et activités spécialement affectés à cette fonction, mais elle s'appuie également sur l'ensemble de la structure, des compétences et des travaux de l'agence dans ses différents domaines de développement territorial.

Modalités d'organisation et de fonctionnement

La mission Pays portée au sein de Quimper Cornouaille Développement est identifiée par le Pôle Ingénierie de projets qui mobilise 7 personnes: la responsable du Pôle en charge de la coordination du contrat de partenariat, une assistante/gestionnaire volet Région, deux chargées de mission LEADER et Conseil de développement, une chargée d'étude mer en lien avec le DLAL FEAMP, une gestionnaire fonds européens ainsi que, à titre partiel, la chargée de comptabilité-gestion de la structure. Leur travail s'appuie largement sur les moyens généraux de la structure : disposition de l'ensemble des travaux réalisés et données collectées, contributions du Pôle ressource et de l'ensemble des équipes sur publications, communication et évènementiels.

Pour l'année 2018, la subvention régionale portera sur le financement des postes de responsable du Pôle Ingénierie de projet à 80% et assistante à 100% ainsi qu'un montant forfaitaire du poste de comptabilité/gestion de QCD. Ce financement participera à la mise en œuvre du contrat de partenariat, l'organisation des comités uniques de programmation et l'instruction des dossiers.

A l'échelle du Pays de Cornouaille, grand et multipolaire, le travail est nécessairement mené en réseau, principalement avec les EPCI, le conseil de développement, mais aussi avec l'ensemble des acteurs susceptibles de s'impliquer dans le projet et les programmations territoriales.

Programme de travail 2018

Le programme de travail de l'année 2018 se compose de :

- La mise en œuvre du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille ;
- L'instruction des dossiers de demandes de subvention liés à la contractualisation (volet Région et ITI Feder) ;
- L'accompagnement des porteurs de projets (appui technique, administratif) ;
- L'organisation et l'animation du Comité Unique de Programmation (CUP) ;
- Le management des postes liés à la contractualisation ;
- L'articulation avec le Conseil de Développement ;
- La finalisation et la signature de la révision du volet Région du contrat de partenariat ;
- L'organisation d'évènements et la communication autour du Contrat de Partenariat et sa révision.

Le budget afférent se détaille comme suit :

Budget ingénierie contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille 2018		
Frais de personnel (brut annuel + charges + taxe salaires)		
Responsable du Pôle Ingénierie de projets	50 500	
Secrétariat	35 000	
Compta/gestion/RH	17 000	
Frais généraux (locaux, structure, déplacements...)	15 000	
Communication	5 000	
Total des charges	122 500	
Région – Contrat de partenariat / Ingénierie	97 927	79.9 %
Autofinancement QCD	24 573	20.1 %
Total des financements	122 500	

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Valider le plan de financement présenté ci-dessus.**
- **Autoriser le Président à solliciter la subvention régionale afférente.**

8. Programme DLAL du FEAMP

Demande de subvention – aide préparatoire : 23 890,35 €

Rappel

Pour bénéficier des fonds FEAMP permettant de mettre en place le programme de Développement Local Porté par les Acteurs Locaux (DLAL) du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), la Cornouaille, via QCD, a répondu à un appel à candidature de la région Bretagne en mai 2016. Huit pays (ou regroupements de pays) ont fait le choix de répondre à cet appel à candidature en Bretagne, pour une enveloppe totale de 8.5 millions d'euros de FEAMP, pour la mise en œuvre du programme jusqu'en 2020. La ventilation des enveloppes s'est faite en fonction de critères définis par la Région, vis-à-vis des candidatures.

Pour mener à bien les candidatures, une aide préparatoire était proposée aux Pays. Par courrier du 6 novembre 2015, QCD a sollicité ce soutien.

La mission a porté sur l'animation et la rédaction de la réponse à l'appel à candidature de la Cornouaille au DLAL du FEAMP entre décembre 2015 et juillet 2016. Une aide préparatoire a donc été sollicitée pour financer 60% d'un poste à temps plein sur cette période, et les autres dépenses afférentes.

Le montant de FEAMP et de fonds régionaux sollicités dans le cadre du soutien préparatoire pour le DLAL FEAMP est de 23 890.35 €, couvrant la période de décembre 2015 à juillet 2016 et partagé entre les fonds européens (11 945.18€) et les fonds régionaux (11 945.17€) avec la répartition suivante :

Dépenses		Ressources	
Dépenses éligibles		Aides publiques	
Nature	Montant	Origine	Montant
Dépenses de personnel			
Salaire et charges (0,6 ETP de décembre 2015 à juillet 2016)	20 774,22 €	Région (50%)	11 945,17 €
Frais de fonctionnement	3 116,13 €	Europe (FEAMP) (50%)	11 945,18 €
Total des dépenses éligibles	23 890,35 €	Total des recettes	23 890,35 €

Le Conseil d'Administration est invité à :

- **Approuver ce projet,**
- **Valider le plan de financement actualisé,**
- **Autoriser le Président au titre de responsable légal à signer tous les documents afférents.**

9. Convention pour la réalisation des diagnostics énergie dans le cadre de l'OPAH commune CCCSPR - DZ communauté

Contexte

La communauté de communes de Cap-Sizun Pointe du Raz et Douarnenez Communauté se lancent ensemble dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat [OPAH] à partir du 1^{er} mai prochain pour une durée de 5 ans. Les élus de ces territoires ont décidé de mener cette OPAH en régie, comme cela avait été le cas pour la précédente OPAH de Douarnenez Communauté sur la période 2013-2018.

Sur cette dernière opération, Quimper Cornouaille Développement, grâce à ses moyens internes et ses outils informatiques disponibles, a apporté son expertise dans le domaine de l'énergie et a réalisé les diagnostics énergie pour le compte de Douarnenez Communauté. En effet, pour que les bénéficiaires disposent des subventions de l'ANAH sur le volet énergie, il convient de vérifier que chaque dossier respecte bien les critères demandés, parmi lesquels un gain énergétique minimal.

Dans le cadre de la future OPAH commune, il est prévu que les Communautés de communes forment 2 conseillers habitat pour réaliser ces diagnostics en interne. Mais cette montée en compétences des agents nécessite de suivre des formations, ce qui ne devrait pas les rendre opérationnels avant le mois d'octobre.

Dans cet intervalle, du 1^{er} mai au 31 octobre 2018 et pour que le dispositif soit opérationnel dès son lancement, il est demandé à Quimper Cornouaille Développement de procéder à la réalisation d'une quarantaine de diagnostics énergie.

Ainsi, il est proposé la convention de partenariat suivante (remise sur table) avec la CCCSPR qui porte l'OPAH commune.

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Valider la convention de partenariat entre la CCCSPR et QCD ;**
- **D'autoriser le Président à signer la convention remise sur table.**

10. Pôle métropolitain : étapes à venir

Rappel

La conférence organisée le 28 mars dernier a réuni près de 200 participants, dont les trois quart étaient des élus. L'objectif de cette conférence était d'acter auprès du plus grand nombre d'élus « le fait métropolitain » et ainsi de concrétiser cette volonté partagée par l'ensemble des EPCI de passer un nouveau cap, celui d'une Cornouaille résolument déterminée à se donner les moyens de ses ambitions.

Contexte

Au cours des prochaines semaines un important travail de mise au point technique et administrative sera engagé par les EPCI avec l'appui du cabinet de conseil.

Il consistera notamment à préciser le contenu des statuts, à préfigurer l'organisation interne et le budget du Pôle métropolitain de même qu'à prévoir son articulation avec l'agence d'urbanisme, et les autres structures associées. Les modalités et conditions de mobilisation des ressources humaines et financières seront également précisées.

Deux étapes politiques importantes du calendrier prévisionnel de création du Pôle métropolitain (voir annexe) attendent les assemblées délibérantes des sept EPCI membres :

- d'ici fin juin, délibérations concordantes des EPCI valant saisine du Préfet pour enclencher le processus de consultation obligatoire, préalable à la création proprement dite,
- dans les trois mois suivant la notification de l'arrêté préfectoral du périmètre (attendue début septembre), délibérations concordantes des EPCI approuvant le périmètre du Pôle métropolitain et ses statuts, notamment les modalités de représentation des membres et le mode de financement contributif.

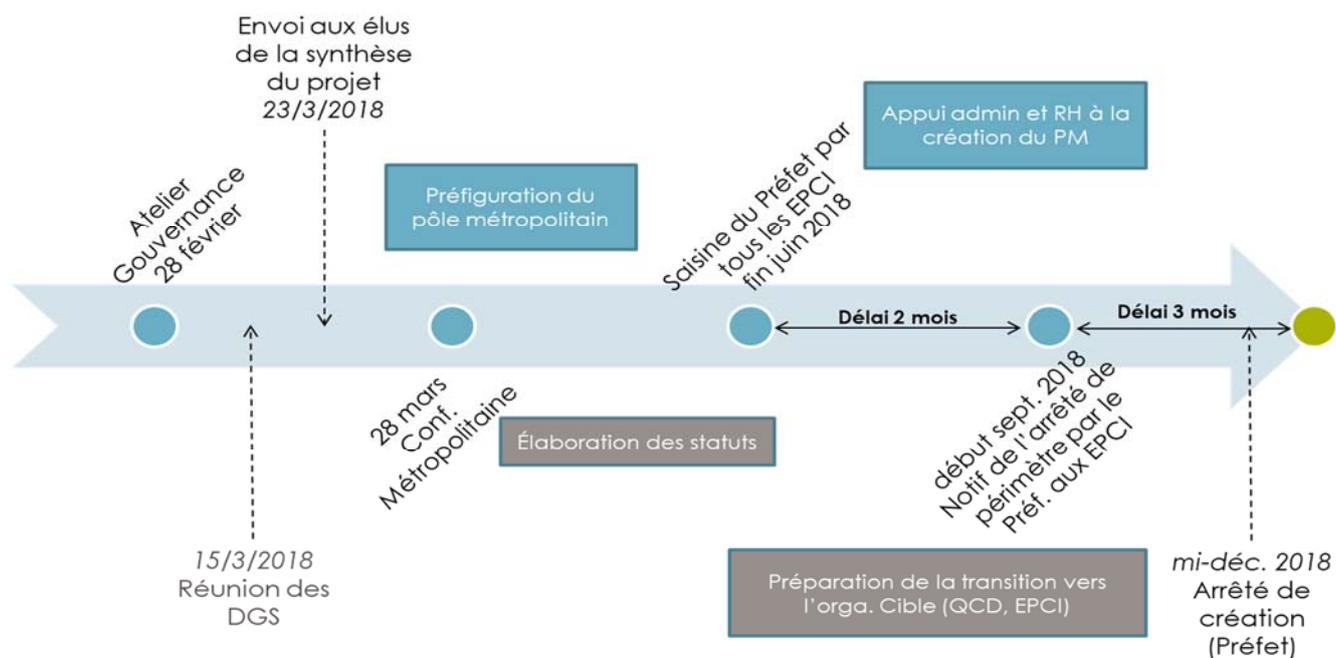
Le Préfet aura pour obligation de consulter pour avis, à partir de la saisine et sans qu'il y soit lié, le Département et la Région dont font partie les communes des EPCI intéressés.

La phase de mise en œuvre pré-opérationnelle du Pôle métropolitain, débutera à partir de la fin de l'été 2018, elle sera conduite selon un rétro-planning détaillé afin d'en sécuriser tous les aspects.

La transition vers l'organisation future du Pôle métropolitain fera l'objet d'une réunion à la mi-juin où seront associés les élus des Bureaux de chaque EPCI. Par la suite sera présenté aux Conseils d'administration d'octobre et de décembre l'état d'avancement de la démarche.

Pour information des membres du Conseil d'administration.

Étapes constitutives du Pôle métropolitain



11. Démarche d'attractivité de la Cornouaille : ateliers avec les acteurs socio-professionnels et entretiens

Rappel

En lien avec le lancement de la stratégie d'attractivité et dans le but d'y associer le plus grand nombre, une démarche de co-construction avec les acteurs socio-économiques cornouillais est en cours de construction. Cette opération sera pilotée par les trois cabinets mandatés pour accompagner le territoire afin d'aboutir à la définition d'un positionnement partagé et des cibles prioritaires à viser.

Le projet sera réalisé en trois temps :

- l'élaboration d'un portrait d'attractivité (juin 2018),
- l'élaboration d'une feuille de route, définissant les grands objectifs en termes d'attractivité (septembre 2018),
- la rédaction d'un plan d'actions (janvier 2019).

Contexte

Ateliers de concertations avec les acteurs du territoire

Une série de 4 ateliers sont prévus en avril pour présenter la démarche de construction de la stratégie d'attractivité. Ces ateliers réuniront des élus et des personnalités représentatives des acteurs socio-professionnels.

Ve 13/04 matin 9h-12h	Quimper (Chapeau Rouge)
Ma 17/04 matin 9h-12h	Pont-l'Abbé (Triskell)
Je 24/04 soir 18h-21h	Douarnenez (Salle Gradlon)
Ve 20/04 après-midi 14h-17h	Concarneau (CAC)

Entretiens en face à face avec des personnalités cornouillaises

En parallèle des ateliers, 30 entretiens en face à face seront organisés avec des personnalités cornouillaises du monde de l'économie, de la culture, des réseaux.

Pour information des membres du Conseil d'administration.

12. Déploiement THD en Cornouaille

➤ Synthèse :

- **Conformément à la proposition arrêtée en Cornouaille, la territorialisation phase 2 du projet BTHD a été validée en comité syndical de Mégalis Bretagne le 16 mars dernier.**
- **Le comité syndical a validé l'engagement d'un marché pour les travaux englobant dès à présent la phase 2 et la phase 3 du projet BTHD. Les 400 000 prises de la phase 2 restant prioritaires sur la Phase 3. Ainsi, la date de fin du projet BTHD ne sera plus 2030, mais dépendra uniquement des capacités techniques des entreprises à fibrer 1 million de locaux.**
- **La Région s'engagera à avancer le « coût EPCI » pour les territoires pour lesquels l'accélération des décaissements serait problématique.**
- **Conformément au dispositif AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux) lancé par le gouvernement en décembre dernier, Mégalis Bretagne va se rapprocher des opérateurs privés pour les questionner sur leur intérêt de fibrer, sur fonds propres, des communes ciblées en phase 3 de BTHD. La réponse des opérateurs privés est attendu pour l'été 2018.**
- **Pour les locaux situés en phase 3 et qui n'auraient pas un débit minimal estimé à 8 Mb/s via la technologie ADSL, des études d'opportunité de nouvelles « Montées en débits » vont être examinées.**

➤ **Validation de la territorialisation phase 2 – BTHD**

Rappel du contexte régional

Le projet BTHD a pour ambition d'amener le Très Haut Débit (THD) via la fibre optique à 100 % des foyers bretons d'ici à 2030. Les opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné dans certaines villes et agglomérations les plus peuplées (les villes composant l'ex Quimper communauté et sur Concarneau et Douarnenez)

Les zones d'intervention des opérateurs privés représentent 41% des locaux FttH bretons (840 000 prises). En conséquence, le projet Bretagne Très Haut Débit concerne 59% des locaux FttH à déployer (1 260 000 prises). Un local représente un foyer, une entreprise ou un service public.

Le déploiement est prévu en 3 phases distinctes :

- Phase 1 (2014 – 2018) = 230 000 prises,
- Phase 2 (2019 – 2023) = 400 000 prises,
- Phase 3 (2024 – 2030) = 627 500 prises.

Mégalis Bretagne a signé en décembre 2015 une convention de délégation de service public qui confie, pour une durée de 17 ans, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau à la société THD Bretagne - filiale d'Orange.

Territorialisation Phase 2

Conformément à la décision du Département de confier aux Pays finistériens la concertation locale de la territorialisation Phase 2 du projet Bretagne Très Haut Débit, Quimper Cornouaille Développement s'est pleinement mobilisée pour remonter la liste des futures zones de déploiement (également nommés plaques ou ZASRO pour Zones Arrières de Sous-Répartiteur Optique) de la fibre optique pour la période 2018-2024.

Ainsi, à partir du 3 avril 2017, date de la mise à disposition des données techniques, des règles de priorisation et au vu des diverses contraintes à respecter pour la territorialisation, la concertation locale a été confiée à Jean-Hubert PETILLON, élu référent numérique à QCD.

Ainsi, QCD a validé en CA du 2 octobre 2017, la liste des futures zones de déploiement qui couvriront près de 48 000 locaux et qui se rajouteront aux 24 000 prises fibrées ou en cours de finalisation de la phase 1. En 2024, 50% de la Cornouaille en zone BTHD sera couverte en fibre optique.

La Commission départementale Programmation et Financement du Finistère qui s'est tenue le 12 octobre 2017 a entériné ce déploiement. Complémentairement, l'ensemble des EPCI cornouillais a depuis délibéré sur leur engagement sur la Phase 2 du projet Bretagne Très Haut Débit.

Pour finaliser ce travail régional, Mégalis Bretagne a approuvé lors de son comité syndical du 16 mars 2018, le déploiement phase 2 (en bleu ci-dessous) et donc par la même occasion le déploiement phase 3 (en jaune ci-dessous). En annexe : carte par EPCI.

Par rapport au quota déterminé par Pays, par le Département, la Cornouaille a bénéficié de 116 prises supplémentaires, portant au total la phase 2 à 36 854 locaux (47 904 avec Quimperlé communauté). A l'issue de la phase 2, 45% des locaux seront raccordés à la fibre optique. Les collectivités, dans la mesure du possible, ont privilégié le raccordement des zones d'activités économiques et les zones de moindre débit. Une très large majorité de ces ZAE seront ainsi fibrées d'ici à fin 2024.

Le reste de l'année 2018 va être consacré à la passation des marchés de réalisation pour que la phase 2 soit opérationnelle dès le début 2019.

Point nouveau, le dernier comité syndical de Mégalis Bretagne a entériné le fait d'intégrer dans le futur marché travaux de la phase 2, également les zones phases 3. L'objectif est d'accélérer la fin du déploiement BTHD. La date de fin du projet BTHD n'est plus officiellement 2030, mais dépendra uniquement des réponses des entreprises et donc de leurs capacités techniques à fibrer 1 millions de prises.

Zonage BTHD	QBO	CCCSPR	CCHPB	CCPBS	CCPF	CCA	DZCO	Cornouaille
Phase 3	2 761	7 364	3 973	18 728	14 950	11 198	844	59 818
Phase 2	2 641	6 554	3 769	9 946	6 601	6 571	772	36 854
Phase 1	1 265	105	3 980	3 268	0	3 166	874	12 658
TOTAL	6 667	14 023	11 722	31 942	21 551	20 935	2 490	109 330
<i>MED</i>	467	0	0	1 856	5 130	2 151	0	9 604
<i>part de la phase 2</i>	<i>7%</i>	<i>18%</i>	<i>10%</i>	<i>27%</i>	<i>18%</i>	<i>18%</i>	<i>2%</i>	<i>100%</i>
<i>taux de couverture fin 2024</i>	<i>59%</i>	<i>47%</i>	<i>66%</i>	<i>41%</i>	<i>31%</i>	<i>47%</i>	<i>66%</i>	<i>45%</i>

Fin 2024, il restera **2,1% des locaux (≈2 300 locaux) qui ne recevront pas 3 Mbit/s** et **6,2% des locaux (≈6 700 locaux) qui ne recevront pas 8 Mbit/s**.

Point financier

Le coût à la prise pour la phase 2, reste identique à celui de la phase 1 pour les EPCI, soit 445 €/prise. Ce qui se traduit, pour les EPCI cornouillais par un investissement de 16,4 M€, soit 3,28 M€ par an en moyenne entre 2019 et 2024. Pour rappel, la Région Bretagne, le Département et l'Europe complètent le plan de financement.

En ce qui concerne la Phase 3, le « coût EPCI » n'est pas arrêté mais la région Bretagne s'engagera à aider les EPCI qui auraient des difficultés financières à suivre une accélération du déploiement BTHD.

EPCI	QBO	CCCSPR	CCHPB	CCPBS	CCPF	CCA	DZCO	Cornouaille
Coût prévisionnel Phase 2 en M€	1,175	2,917	1,677	4,426	2,937	2,924	0,344	16,400

➤ Impacts locaux des annonces gouvernementales - conférence des territoires du 14 décembre 2018

Annoncé par le Président, le 14 décembre 2014, la résorption de la fracture territoriale passe notamment par la lutte contre la fracture numérique. Pour cela, le gouvernement s'appuie sur 2 axes pour résorber la fracture numérique :

- **Garantir à tous d'ici 2020, un accès au bon débit et généraliser la couverture mobile de qualité.**
- **Doter tous les territoires d'infrastructures numériques de pointe d'ici à 2022.**

Pour atteindre ses objectifs, 3 nouvelles mesures ont notamment été développées :

Attribution d'un coupon « cohésion numérique »

Le gouvernement souhaite mobiliser l'ensemble des technologies disponibles hertziennes : satellite, 4G fixe et boucle locale radio, afin d'apporter d'ici à 2020 un débit minimum de 8 Mbit/s à l'ensemble des français.

Pour favoriser la pénétration de ces solutions, l'Etat met en place un guichet « cohésion numérique des territoires » dotés de 100 M€, pour permettre le soutien direct à l'installation de matériel permettant de bénéficier d'internet par satellite ou via les réseaux hertziens terrestres.

La plateforme d'information en ligne, disponible mi-2018 précisera les périmètres (6% du territoire national) pour lesquelles les habitants pourront solliciter le « coupon cohésion numérique » d'une valeur maximum de 150€. La région Bretagne a validé sa volonté de doubler cette aide en apportant également 150€.

Développement de la 4G fixe

Parce que l'accès au mobile est désormais indispensable dans la vie quotidienne, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'assurer aux Français une couverture mobile de qualité. Ainsi, dans la continuité de cette conférence des territoires, les opérateurs mobiles se sont engagés auprès de l'ARCEP, le 16 janvier 2018 à :

- améliorer la qualité de réception sur l'ensemble du territoire, et particulièrement dans les zones rurales. Le nouveau standard d'exigence appliqué aux obligations des opérateurs sera celui de la bonne couverture ;
- démultiplier le rythme des programmes ciblés d'amélioration de la couverture et, dans ce cadre, construire chacun au moins 5000 nouveaux sites sur tout le territoire, parfois mutualisés, qui iront désormais au-delà des zones dites « blanches » et dont la charge sera désormais intégralement prise par les opérateurs. Au cours des trois prochaines années nous engagerons la couverture d'autant de zones que l'ensemble des programmes gouvernementaux depuis quinze ans. Ces zones à couvrir seront identifiées par les pouvoirs publics en associant étroitement les collectivités territoriales.
- généraliser la réception en 4G ce qui implique de l'apporter à plus d'un million de Français sur 10 000 communes, en équipant en 4G tous les sites mobiles ;
- accélérer la couverture des axes de transport, afin que les principaux axes routiers et ferroviaires soient couverts en 4G; l'accord prévoit aussi des dispositions sur la couverture des trains régionaux.
- généraliser la couverture téléphonique à l'intérieur des bâtiments, en utilisant notamment la voix sur Wifi.

Appel à manifestation d'engagements locaux [AMEL]

L'Etat a exprimé son souhait que les collectivités territoriales puissent saisir et sécuriser de nouvelles opportunités d'investissement privé afin d'accélérer la couverture numérique de leur territoire. L'Etat part d'un constat que les investisseurs privés pourraient désormais manifester une volonté nouvelle d'investir dans les réseaux de fibre optique, en complément de l'initiative publique, en mobilisant intégralement leurs fonds propres.

Pour ce faire, l'Etat propose que les collectivités territoriales porteuses d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP), si elles le souhaitent, lancent un appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL) auprès des opérateurs privés. Les acteurs privés qui souhaiteront investir devront respecter trois conditions :

- Prise d'engagements contraignants et opposables de réalisations de ces équipements,
- Respect de l'équilibre économique des projets publics qui ont d'ores et déjà été lancés,
- Complétude des déploiements.

Le calendrier proposé par le gouvernement indique que :

- Avant le mois de mai, les collectivités territoriales (dans notre cas: Mégalis Bretagne) interrogent les opérateurs sur leurs volontés d'engagements dans les territoires qu'elles ont choisis.
- Les collectivités territoriales soumettent au mois de mai à l'Etat les territoires pour lesquels elles souhaitent encadrer les engagements des opérateurs.
- Avant fin juillet, l'Etat sécurise les déploiements en encadrant les engagements des opérateurs dans un cadre légal (L. 33-13 du CPCE).

Depuis 2013, aucune intention de modifier le périmètre des zones conventionnées ou AMII n'a été formalisée par des opérateurs privés. L'AMEL est donc une opportunité pour les collectivités de réinterroger les opérateurs privés sur leur capacité à déployer leur propre réseau en complémentarité de l'investissement public.

Il apparaît donc opportun pour Mégalis Bretagne de saisir l'opportunité de mobiliser des investissements privés sur tout ou partie de la **Phase 3** du projet BTHD afin d'accélérer les déploiements tout en se gardant d'assurer l'équilibre financier de BTHD.

Sur ces bases, Mégalis Bretagne a approuvé le 16 mars dernier, le lancement d'un appel à manifestation d'engagements locaux auprès des opérateurs privés, conformément aux orientations fixées par la mission France Très Haut Débit. Il est attendu un retour des opérateurs privés d'ici à cet été sur les éventuelles nouvelles zones que les opérateurs privés préempteraient.

➤ **Étude d'opportunité de nouvelles « Montées en débits » sur les territoires programmés en Phase 3 du projet BTHD**

Pour les locaux situés phase 3 et qui n'auraient pas un débit minimal estimé à 8 Mb/s via la technologie ADSL sur le réseau cuivre actuel, des solutions alternatives d'attente pourraient être recherchées.

Ainsi, le comité syndical de Mégalis du 16 mars dernier a approuvé la réalisation d'études d'opportunité sur les secteurs programmés en Phase 3, afin d'identifier les Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA) pouvant bénéficier d'amélioration de l'accès au haut débit via des solutions de type « Montée en débit ».

Les études d'opportunité devraient être réalisées avant l'été, permettant de valider, avant la fin 2018, avec chaque EPCI, les Départements et la Région, la liste définitive d'opérations à retenir. Ainsi les études et travaux de ces opérations pourraient être menés en 2019, pour des mises en service en 2020.

Le plan de financement de ces opérations serait réparti à part identique entre chaque collectivité : 1/3 EPCI, 1/3 Département et 1/3 Région.

L'expérience des 174 montées en débit réalisées en Bretagne, qui ont fait l'objet d'un bilan en Comité syndical le 20 novembre 2015, permettent d'estimer à environ 128 000 € le coût moyen d'investissement. Environ 50 % de ces investissements pourraient potentiellement être réutilisés pour constituer le lien de transport de la future zone FttH. Aussi, suivant le même principe que le financement de l'Axe 3, il est proposé que la participation intercommunale sur les investissements réutilisables soit déduite du financement de la zone FttH correspondante.

Pour information des membres du Conseil d'administration.

13. Les 10 ans de l'Espace INFO→ENERGIE

Rappel

En 2018, l'Espace INFO→ENERGIE fête ses 10 ans d'existence en Cornouaille. Le service a ouvert ses portes le 1^{er} janvier 2008. Porté par le Pays de Cornouaille à l'origine, il a été repris par Quimper Cornouaille Développement en 2011.

Ce service public de conseils techniques, neutres, objectifs et gratuits, apporte aux particuliers des informations en lien avec la maîtrise de l'énergie dans l'habitat et sur les énergies renouvelables.

L'Espace INFO→ENERGIE a également une mission de sensibilisation, à cet effet de nombreuses animations sont proposées sur le territoire.

L'espace INFO→ENERGIE, est co-financé intégralement par le Conseil Régional de Bretagne et la délégation régionale de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

10 ans de l'espace INFO→ENERGIE cornouaillais, c'est :

- **Plus de 21 000 personnes touchées :**
 - o 11 400 en conseil individuels
 - o 9 800 lors des
- **389 RDV délocalisés** (proposés à partir de 2014)
- **155 animations/manifestations dont 26 visites de maisons exemplaires**
- **92 passages radio**
- **213 articles de presse**
- **5 conseillers Info Energie qui se sont relayés** (2 ETP depuis 2014)

Pour marquer cet anniversaire, l'Espace INFO→ENERGIE prépare une série de 10 animations qui marqueront l'année 2018 (Voir le programme en annexe 2).

Une conférence de presse semaine est prévue courant avril.

L'ensemble des animations organisées par l'Espace INFO→ENERGIE seront gratuites. Le coût prévisionnel pour l'organisation de ces manifestations est évalué à 7 000€ (voir plan de financement en annexe 1).

Pour Information des membres du Conseil d'administration.

- **Programme des manifestations**

Samedi 14 mars	Retour sur l'une des première Visite de maison exemplaire présentée en 2008	Penmarc'h
Samedi 21 et dimanche 22 Avril	Journées de l'Ecoconstruction	Melgven (salle polyvalente)
Mardi 15 mai	Ciné-débat « Power to change »	Concarneau (Cinéville)
Mardi 29 mai	Conférence Scénario négaWatt 2017-2050	Plozévet (Avel-Dro)
Dimanche 3 Juin	Vélos générateurs d'électricité [Le Petit Tour de France des Enfants]	Quimper (place de la résistance)
Lundi 4 juin	Lancement du concours photos	-
Juin 2018 (date à préciser)	Ciné-débat « Les voleurs de feu »	Quimper (place Saint-Corentin)
Samedi 28 et dimanche 29 juillet	Vélos générateurs d'électricité [Festival Cornouaille]	Quimper (place de la résistance)
Samedi 13, Dimanche 14 et Lundi 15 Octobre	Salon de l'habitat Living Remise des prix du concours Photo	Quimper Parc des expositions
En Novembre (Date à préciser : le 9,16 ou 23)	Spectacle Ty Catch Impro sur le thème de l'Energie	Quimper (Théâtre Max Jacob)

- **Plan de financement de l'opération**

Budget prévisionnel			
	Dépenses en €		Recette en €
Réservation de salle		ADEME	6 958€
- Salle avel dro - Plozevet	0€		
- Théâtre Max Jacob - Quimper	300€		
- Cinéville - Concarneau (3€ par place – 186 places)	558€		
Intervenant			
- Michel PEDRON (Association négaWatt)	600€		
- Ty Catch Impro	2 000€		
Outil d'animation			
Création du Vélo générateurs d'électricité (adultes)	2 000€		
Divers			
- Achats de lots pour le concours photo	1 000€		
- Frais annexes :sécurité, communication,	500€		
TOTAL	6 958€		6 958

2008 - 2018

Espace **INFO** → **ÉNERGIE** Cornouaille fête ses **10 ANS !**



Rassemblons nos **énergies!**

WWW.PLAN-ECO-ENERGIE-BRETAGNE.FR



10 ans d'Espece INFO → ÉNERGIE c'est...

Un service en évolution constante

2008

➤ Ouverture de l'Espece INFO → ÉNERGIE le 1^{er} janvier 2008

Les partenaires : l'ADEME, le Conseil régional et le GIP du Pays de Cornouaille.



■ Premier particulier conseillé



■ Premiers salons

Salon de l'habitat de l'automne, à Quimper et salon de l'écoconstruction au printemps.

■ Première émission de radio sur France Bleu Breizh Izel



2009

➤ Première visite de site exemplaire

Maison bioclimatique à base de ballots de paille sur la commune de Fouesnant.



■ Autour de l'énergie

- Animation conjointe avec 3 Espaces Info Énergie du département 29 lors de la Journée mondiale d'action pour la lutte contre le changement climatique.
- **+ de 80 personnes sensibilisées sur cette journée**

2010

➤ Étude sur le petit éolien

Participation à l'étude ADEME du petit éolien sur la partie «retours d'expériences» à l'échelle régionale.



■ Plan soleil

- Accompagnement technique des particuliers dans le dispositif d'aide du conseil régional de Bretagne pour les installations solaires thermiques.

2011

➤ Élaboration des maquettes à taille réelle

Réalisées avec les élèves du CFA bâtiment A.FO.BAT 29 de Quimper.



■ Création d'outils régionaux

Élaboration du guide et de l'exposition : Les équipements performants dans l'habitat.



■ Agence de Quimper Cornouaille Développement

Les missions du GIP du pays de Cornouaille sont intégrées à l'agence d'urbanisme et de développement économique de Cornouaille.



2012

L'opération Trak'O'Watts

Sensibilisation et accompagnement de 8 familles dans la réduction des consommations d'électricité au quotidien ; émanation du pacte électrique breton.



Rédaction de fiches pratiques et de la lettre «Les infos» à destination du grand public

www.bretagne-energie.fr/



2013

Reconnu comme Point Rénovation Info Service au niveau national

pour le public non éligible aux aides de l'ANAH. L'EIE* «Membre du réseau rénovation info service»



Pic de fréquentation suite à la mise en place du PREH

(Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat) et campagne de communication nationale associée «j'éco-rénove, j'économise»

+ 50 %

2014

Renforcement de l'Équipe

avec l'arrivée d'une deuxième personne sur la mission EIE*.

Première animation des vélos générateurs d'électricité

Lors de la semaine de la Fête de l'énergie, sur les marchés de six EPCI. Ludique et originale, cette animation a permis de toucher un public différent et a suscité beaucoup de curiosité de la part des passants sur le marché.



Soirée conférence et spectacle

À destination du grand public sur la «Transition Énergétique : Quelles opportunités pour la Cornouaille ?»



2015

Des rendez-vous délocalisés

mis en place gratuitement sur le territoire de Cornouaille. Une à deux fois par mois, les conseillers se déplacent désormais à Audierné, Concarneau, Douarnenez, Fouesnant, Pont-l'Abbé, Pouldreuzic, Quimperlé.

Plateforme locale de Rénovation de l'Habitat

Démarche de concertation globale à l'échelle cornouaillaise sur l'opportunité de créer une plateforme.

2016

Réseau TYNEO - Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat de Cornouaille

Ouverture au public le 15 septembre 2016. Les conseillers Info->Énergie sont les conseillers techniques de Réseau TYNEO, ils accompagnent et suivent les projets de particuliers.



Partenaire des politiques habitat des collectivités de Cornouaille

Le passage à l'EIE* est un des critères décisifs pour l'obtention de certaines aides à la rénovation/accession. Les conseillers assurent un appui technique aux dispositifs des collectivités.

2017

Service de proximité

Les conseillers se sont déplacés sur l'île de Sein lors du Mois de l'énergie. Organisation d'une conférence et de rendez-vous personnalisés pour les habitants.



Visite d'une maison passive à Landudal : plus de 70 participants

Depuis sa création l'EIE* a organisé 26 visites de sites exemplaires de rénovation, de construction ou d'installation d'énergie renouvelable.

2018



Notre mission

L'Espace **INFO→ ÉNERGIE**, est un service public de conseils techniques neutres, objectifs et gratuits sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat et les énergies renouvelables.

Ce service est co-financé par l'ADEME et la Région Bretagne. Les conseillers informent sur des projets de construction et de rénovation :

- le choix et le coût des énergies, les énergies renouvelables
- le chauffage, l'isolation thermique, la ventilation
- le choix des matériaux, la qualité environnementale
- les gestes quotidiens pour faire des économies d'eau et d'énergie
- les avantages fiscaux et les aides
- les réglementations (thermique, label, etc.)

Chiffres Clés

De 2008 à 2018,
l'Espace **INFO→ ÉNERGIE** c'est

21 117 Personnes touchées

.....11 374 Conseils individuels

.....9 743 Personnes sensibilisées sur des actions d'animation

389 RDV délocalisés

155 Animations/ manifestations

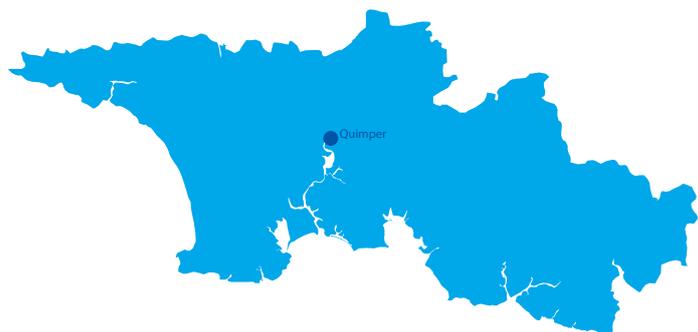
44 Projets TYNEO par l'EIE

92 Passages radios

213 Articles de presse



Territoire d'action de l'EIE



Historique des Conseillers de l'Espace **INFO→ ÉNERGIE**

« Ils ont fait vivre l'EIE »

- Lenaïg Weiler
- Anthony Le Garrec
- Laurent Sauvageot

« Ils font vivre l'EIE »

- Aline Lejart
- Léo Pauwels

Nous contacter :

0 805 203 205

Service & appel gratuits

Nos partenaires



L'Espace **INFO→ ÉNERGIE** Cornouaille est porté par Quimper Cornouaille Développement



14. Datagences Bretagne : le portail de données des agences d'urbanisme et de développement bretonnes

Rappel

Fruit d'un travail commun des 5 agences d'urbanisme et de développement bretonnes organisées en fédération régionale, le portail Datagences Bretagne facilitera l'accès à un vaste choix de données statistiques provenant en grande majorité de l'Open Data publique.

A travers ce portail, la Fédération des agences d'urbanisme et de développement de Bretagne vise à apporter une meilleure connaissance des territoires. Cet outil participera à l'identification des enjeux et au choix des orientations qui structureront les stratégies de développement de l'ensemble des acteurs cornouaillais et bretons.

Contexte

En tant que portail de données multi-sources, multi-échelles, multi-thématiques et historisées, 4 types d'accès différents à la donnée seront disponibles :



- Les tableaux de bord, sous forme de datavisualisation comportant des graphiques, des tableaux, des cartes et des infographies.
- Les rapports, sous forme de documents PDF téléchargeables, compilant graphiques et tableaux.
- Les bases de données, permettant à partir d'une interface web d'extraire des données brutes sous forme de tableaux en réalisant ses propres périmètres et en construisant ses indicateurs.
- La cartographie, en donnant accès à la représentation d'un large choix d'indicateurs thématiques.

Les adhérents et partenaires de Quimper Cornouaille Développement disposeront d'un accès intégral aux fonctionnalités de Datagences-Bretagne, dont la mise en ligne est prévue dans le courant du mois d'avril.

Calendrier 2018:

- **3 avril** : Ouverture officielle du portail et communication régionale
- **24 avril** : Présentation aux adhérents et partenaires de QCD (une heure de présentation suivie d'une heure de formation)

Pour information des membres du Conseil d'administration.